

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



**RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE REGIONAL AFI  
DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/EO)**

*(Lusaka, Zambie, 10-11 juillet 2014)*

**ETABLI PAR LE SECRETAIRE DU GROUPE APIRG**

**11 juillet 2014**

LES APPELLATIONS EMPLOYEES DANS CETTE PUBLICATION ET LA PRESENTATION DES ELEMENTS QUI Y FIGURENT N'IMPLIQUENT DE LA PART DE L'OACI AUCUNE PRISE DE POSITION QUANT AU STATUT JURIDIQUE DES PAYS, TERRITOIRES, VILLES OU ZONES OU LEURS FRONTIERES OU LIMITES.

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	ii
LISTE DES DECISIONS .....	iii
APPENDICES .....	iv
<b>PREMIERE PARTIE-DEROULEMENT DE LA REUNION.....</b>	<b>1</b>
1. LIEU ET DATE.....	1
2. LANGUE DE TRAVAIL ET DOCUMENTATION .....	1
3. BUREAU ET SECRÉTARIAT .....	1
4. PARTICIPATION .....	1
5. OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	1
6. ORDRE DU JOUR .....	2
7. CONCLUSIONS ET DECISIONS.....	3
<b>DEUXIEME PARTIE - RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>4</b>
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RESTRUCTURATION ET RÉORGANISATION DU GROUPE APIRG .....	7
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR:           EXAMEN DES PROJETS DE PROPOSITIONS POUR L'AMENDEMENT CORRELATIF DU MANUEL DE PROCEDURES D'APIRG.....	8
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR:           RÉVISION DU MANUEL DE PROCÉDURES D'APIRG.....	8
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :           DISCUSSION DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRANSITION POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL D'APIRG.....	9
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :           DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION D'APIRG.....	9
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR:           QUESTIONS DIVERSES.....	10

## LISTE DES DECISIONS

DÉCISION EO/01 - RESTRUCTURATION ET RÉORGANISATION DU GROUPE APIRG .....	7
DECISION EO/02: RÉVISION DU MANUEL DE PROCÉDURES D'APIRG .....	8
DECISION EO/03: ARRANGEMENTS RELATIFS A LA TRANSITION POUR RENDRE LA NOUVELLE STRUCTURE D'APIRG OPERATIONNELLE.....	9

## **APPENDICES**

- Appendice A: Liste des Participants
- Appendice B: Présentation Générale
- Appendice C: Termes de référence du Groupe APIRG
- Appendice D: Comité de Coordination des Projets d'APIRG (CCPA)
- Appendice E: Sous-Groupe de l'exploitation des Aéroports et de l'espace Aérien (AAO/SG)
- Appendice F : Sous-groupe de la gestion de l'Information et des Infrastructures (IIM/SG)

## **PREMIERE PARTIE - DEROULEMENT DE LA REUNION**

### **1. LIEU ET DATE**

1.1 La Réunion extraordinaire du Groupe régional Afrique-Océan Indien (AFI) de planification et de mise en œuvre (APIRG/EO) s'est tenue au Centre International de Conférence Mulungushi de Lusaka, Zambie du 10 au 11 juillet 2014, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Zambie.

### **2. LANGUE DE TRAVAIL ET DOCUMENTATION**

2.1 Les travaux se sont déroulés en français et en anglais et la documentation de la réunion a été diffusée dans les deux langues. Les services de traduction et d'interprétation simultanés étaient assurés.

### **3. BUREAU ET SECRÉTARIAT**

3.1 La réunion était présidée par l'Ingénieur John T. Kagoro, de l'Ouganda, Président d'APIRG. Il était assisté de M. Albert Aidoo Taylor du Ghana, Premier Vice-Président, et Mme Paule Assoumou Koki du Cameroun, Deuxième Vice Présidente d'APIRG.

3.2 M. Meshesha Belayneh, Directeur du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe (Nairobi) a assuré les fonctions de Secrétaire de la réunion. Il était assisté de M. Gaoussou Konaté et M. Prosper Zo'o-Minto'o respectivement Directeurs adjoints du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale et du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe. Les Officiels ci-après du Siège de l'OACI et des Bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et Nairobi ont fourni leur assistance au Secrétariat de la réunion:

M. Michiel Vreedenburgh,	C/IMP, ANB, Siège de l'OACI, Montréal
M. François-Xavier Salambanga	RO/CNS, WACAF, Dakar
M. Sebosesso Machobane	RO/ATM, ESAF, Nairobi
M. Arthemon Ndikumana	RO/AGA, ESAF, Nairobi

### **4. PARTICIPATION**

4.1 La réunion a enregistré la participation de 120 délégués provenant de 19 Etats de la Région AFI et 5 organisations régionales et internationales.

4.2 La liste des participants est jointe à l'**Appendice A** au présent rapport.

### **5. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

5.1 M. Gabriel Lesa, Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile de Zambie a souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion extraordinaire d'APIRG et leur a souhaité un séjour paisible et agréable à Lusaka.

5.2 Dans son intervention préliminaire M. Meshesha Belayneh a exprimé la reconnaissance de l'OACI et des États participants à la Zambie pour avoir accepté d'accueillir cette réunion. Il a rappelé que cette réunion extraordinaire d'APIRG faisait suite à la Décision 19/48 de la Dix-neuvième Réunion d'APIRG (APIRG/19) tenue à Dakar du 28 au

31 octobre 2013, qui avait convenu de revoir l'organisation et les méthodes de travail du Groupe en appliquant les principes de l'approche de gestion des projets et d'autres méthodologies pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre, lesquelles devraient être alignées sur les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). Il a souligné le fait que l'objectif de la réunion était d'examiner les propositions élaborées par le Secrétariat pour les transformations structurelles du Groupe pour améliorer l'efficacité des projets de mise en œuvre régionaux.

5.3 La Réunion extraordinaire du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/EO) a été ouverte par le Dr Roland C. Msiska, Secrétaire au Cabinet au nom du Vice-Président de la République de Zambie.

5.4 Dans son allocution d'ouverture, il a chaleureusement souhaité la bienvenue aux participants et les a encouragés à saisir l'occasion de leur séjour pour apprécier l'hospitalité zambienne. Il a souligné l'engagement du Gouvernement de la Zambie à assurer la conformité de l'industrie du transport aérien avec les Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI. Il a exprimé les attentes des États AFI pour cette réunion, consistant en recommandations qui assureront que la planification et la mise en œuvre de nouvelles procédures, de nouveaux systèmes et de nouvelles exigences aéronautiques sont faites à temps et de manière coordonnée.

5.5 Il a informé les participants sur les activités en cours conduites dans le secteur de l'aviation civile en Zambie, parmi lesquelles: le programme de réforme et de mise à jour des dispositions légales et institutionnelles du système de supervision de la sécurité de l'aviation civile.

5.6 Il a souligné l'ambitieux programme de la Zambie pour réorganiser les services de la navigation aérienne dans tout le pays à travers des projets incluant la mise en œuvre des installations de communications et de surveillance, ainsi que la modernisation et l'extension de l'Aéroport International Kenneth Kaunda et de l'Aéroport International Harry Mwaanga Nkumbula. Il a souhaité aux participants de fructueuses délibérations avant de déclarer ouverte la Réunion extraordinaire du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre.

## **6. ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du jour:** Adoption de l'ordre du jour

**Point 2 de l'ordre du jour:** Analyse de la structure actuelle, présentation et échange sur des propositions élaborées par le secrétariat pour une nouvelle structure et nouvelles méthodes de travail d'APIRG

**Point 3 de l'ordre du jour:** Examen des projets de propositions pour l'amendement corrélatif du Manuel de procédures d'APIRG

**Point 4 de l'ordre du jour:** Discussion des dispositions relatives à la transition pour le travail d'APIRG

**Point 5 de l'ordre du jour:** Date et lieu de la prochaine réunion d'APIRG

**Point 6 de l'ordre du jour:** Questions Diverses

## **7. CONCLUSIONS ET DECISIONS**

7.1 L'action du Groupe APIRG est consignée sous forme de conclusions et de décisions ayant la signification suivante:

- a) les Conclusions traitent des questions qui, conformément au mandat du Groupe, méritent directement l'attention des États ou sur lesquelles une suite supplémentaire sera initiée par l'OACI conformément aux procédures établies; et
- b) les Décisions traitent des questions qui ne concernent que le Groupe APIRG et ses organes auxiliaires

## **DEUXIEME PARTIE - RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 La réunion examine et adopte l'ordre du jour indiqué au paragraphe 6 du déroulement de la réunion.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ANALYSE DE LA STRUCTURE ACTUELLE, PRESENTATION ET ECHANGE SUR DES PROPOSITIONS ELABOREES PAR LE SECRETARIAT POUR UNE NOUVELLE STRUCTURE ET NOUVELLES METHODES DE TRAVAIL D'APIRG**

2.1 Le Groupe rappelle que la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne (SP AFI/08 RAN) tenue en novembre 2008 a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie dans la mise en œuvre des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) ainsi que le besoin d'harmoniser les programmes de travail des États, des Régions et du siège de l'OACI. En conséquence la réunion SP AFI RAN /08 a convenu que l'APIRG revoie sa structure afin de déterminer si des changements seraient bénéfiques à la lumière de l'approche fondée sur les performances en matière de planification de la navigation aérienne.

2.2 Le Groupe se rappelle par ailleurs que la Recommandation 6/1 de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf./12) – Cadre de performance régionale – Outils et méthodologies de planification demande aux États et aux PIRG entre autre et de mettre l'accent sur les modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI et ce, en fonction de leurs besoins opérationnels, tout en reconnaissant que ces modules sont prêts à être déployés.

2.3 Au vu de ce qui précède, l'alignement du Plan régional de mise en œuvre du système de navigation aérienne sur la méthodologie ASBU a fait l'objet d'un débat lors de la 19ème réunion d'APIRG tenue à Dakar du 28 au 31 octobre 2013. La réunion APIRG/19 est convenue que dans le cadre des ASBU, les aspects relatifs à la planification, la mise en œuvre, la surveillance et au système de compte rendu devaient être dûment pris en considération. En outre, les principes de gestion des projets devraient être appliqués à l'APIRG et ses organes auxiliaires chaque fois que cela est nécessaire. La 19ème réunion d'APIRG a alors adopté la Décision 19/48 : *Réorganisation d'APIRG*.

#### ***Raison d'être de la réorganisation d'APIRG***

2.4. Le Groupe note que lors de l'examen des rapports de la 19ème réunion d'APIRG et de la deuxième réunion RASG-AFI/2, la Commission de la navigation aérienne (AN-WP/8820, 17/2/2014) a accueilli favorablement l'intégration par APIRG de la Quatrième Edition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) dans son programme de travail, ainsi que sa décision d'examiner un programme de travail basé sur des projets lors de la révision de sa structure organisationnelle.

2.5. La réunion reconnaît que l'APIRG fonctionne essentiellement sur la base de consultations régulières avec les États de la région AFI et l'industrie pour prendre en compte

les mesures et initiatives spécifiques que le Groupe incorpore dans le Plan régional AFI de navigation aérienne (ANP), et se rappelle que l'actuel organigramme d'APIRG comprend 23 organes. Dans la pratique, la structure actuelle du point de vue fonctionnel est lourde et exige beaucoup de ressources de la part des États, des organisations et de l'OACI, avec des contraintes budgétaires. D'autre part, les exigences pour l'amélioration des performances ont augmenté, alors que les résultats sont difficiles à mesurer.

### ***Propositions en faveur de l'organisation d'APIRG***

2.6. Le Secrétariat présente à la réunion deux options de réorganisation fondées sur les domaines d'amélioration des performances (PIA) de la méthodologie des améliorations par blocs du système de l'aviation (ASBU).

2.7 En élaborant le projet de réorganisation en exécution de la Décision 19/48, il a été dûment tenu compte des réussites historiques et des défis relevés en vertu des arrangements de travail du Groupe depuis sa création en 1981. Dans cet exercice, le Secrétariat a passé en revue les initiatives de restructuration des PIRG dans d'autres régions de l'OACI.

2.8 Le Groupe note que depuis sa création, le nombre de ses membres a continué d'augmenter composition en même temps que le volume de travail, tandis que le nombre de jours pour ses réunions a diminué. De plus, l'introduction de l'approche fondée sur les performances pour la planification et la mise en œuvre implique une plus grande précision qui requiert plus d'attention aux détails.

2.9 Le Groupe note une proposition de l'Afrique du Sud qui appuie les principes généraux de la proposition présentée par le Secrétariat. En particulier, la nécessité d'assurer la continuité entre deux réunions d'APIRG et la coordination entre les Sous-groupes, est soulignée, ce que le Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA) défini au paragraphe 2.10 ci-dessous devrait faciliter.

2.10 Le Groupe discute les mérites des deux options présentées par le Secrétariat, et en particulier les questions liées aux synergies à développer et à l'harmonisation des volumes de travail entre les Sous-groupes à établir. A ce propos, le Groupe convient de ce qui suit :

- a) Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA) : Dans les deux Options, il est proposé un Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA) chargé d'accomplir des tâches qui jusque-là constituaient un grand défi. Au nombre de ces tâches, il faut mentionner la coordination et la consolidation des travaux des organes auxiliaires d'APIRG, la manière de gérer les programmes de travail adoptés et la poursuite des activités entre les réunions d'APIRG. La composition du CCPA sera la suivante : le Président et les Vices Présidents élus d'APIRG, le Secrétaire d'APIRG, les Experts désignés des Sous-groupes et les Secrétaires des Sous-groupes.
- b) Sous-groupes : Le Groupe discute deux options pour l'établissement des sous-groupes, ainsi que différentes combinaisons possibles. Il note qu'historiquement il y a eu différents degrés de consolidation de temps en temps, mais les Sous-groupes d'APIRG sont restés focalisés sur les domaines de la navigation aérienne. Toutefois, le Groupe reconnaît l'impact de la

Quatrième Edition du GANP, et spécialement la méthodologie des ASBU qu'il contient, la nécessité de réduire les coûts des activités dans le cadre d'APIRG, et l'adoption de l'approche de la gestion des projets.

2.11 Le Groupe reconnaît que le nombre des Sous-groupes à établir devrait être réduit et basé sur les meilleures combinaisons des modules des ASBU en vue de faciliter une coordination optimale de la planification et de la mise en œuvre. A cet effet, il est noté qu'en général les modules recouvrent au moins deux domaines de la navigation aérienne y compris les domaines des aéroports et aides au sol.

2.12 Le Groupe note aussi qu'il y a un élément prédominant des besoins concernant la technologie de l'infrastructure d'appui aux éléments opérationnels des domaines d'amélioration des performances sous lesquels les différents modules sont établis. De plus, il y avait un besoin d'établir si possible un équilibre entre le volume de travail des sous-groupes.

2.13 Compte tenu de ce qui précède, le Groupe convient des deux sous-groupes ci-après :

- a) **Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG).** La création de ce sous-groupe reconnaît l'absolue nécessité d'une étroite coordination entre les divers domaines des services de navigation aérienne et des aéroports., en particulier en ce qui concerne les domaines d'amélioration des performances (PIA) 1 des ASBU (Opérations d'aéroport), PIA3 (Capacité optimale et Vols flexibles) et PIA 4 (Trajectoires de vol efficaces).
- b) **Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG).** La création de ce sous-groupe met l'accent sur la mise en œuvre dans le contexte du domaine d'amélioration des performances PIA 2 (Systèmes et données interopérables) et met l'accent sur le rôle du traitement et de la gestion numérique de l'information aéronautique, de météorologique et des communications de liaisons de données en appui à la fourniture des Services de la circulation aérienne (ATS). En outre, ce regroupement est conforme aux Feuilles de route technologiques du GANP (Doc 9750).

2.14 Les Sous-groupes seront appuyés dans leurs responsabilités par les Secrétaires nommés par le Secrétaire d'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. D'autres membres du Secrétariat peuvent être appelés à soutenir un sous-groupe si nécessaire.

2.15 Groupe AFI de prévision du trafic (AFI TFG) – Le Groupe note que le TFG a un rôle de facilitation dans le travail essentiel d'APIRG et que son fonctionnement fera l'objet d'une coordination entre le Siège et les Bureaux régionaux de l'OACI. La réunion convient donc de retenir le Groupe AFI TFG.

2.16 Le Groupe reconnaît qu'avec les fonctions prévues d'APIRG dans l'approche de la gestion des projets adoptée, on n'aura plus besoin de structures en-dessous des Sous-groupes. À cet égard, pour effectuer le travail des Sous-groupes, 'les projets' seront identifiés par le Groupe, et exécutés par des équipes d'experts et des responsables faisant des rapports aux Sous-groupes. Des équipes de projet éliront parmi elles des coordonnateurs d'équipe de

projet (PTC) qui faciliteront et coordonneront les activités incluant les délibérations des équipes de projet et feront des rapports aux Sous-groupes. Chaque équipe de projet sera assistée par un facilitateur désigné par le Secrétaire d'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. D'autres membres du Secrétariat pourront être désignés pour assister un Sous-groupe si nécessaire.

2.17 Les projets seront tirés des modules des ASBU et des objectifs de performance régionaux convenus. Une équipe de projet peut s'occuper d'un ou de plusieurs projets. En outre, suivant la nature du projet, le Groupe peut décider que l'équipe chargée de ce projet devra présenter un rapport directement au Groupe, plutôt qu'au Sous-groupe correspondant.

2.18 Le Groupe est aussi conscient que, conformément au GANP, le concept de zones ATM homogènes ou de principaux courants de trafic /zones d'acheminement tels qu'ils ont été établis par APIRG, devra être pris en considération dans la définition du cadre des projets, là où cela est applicable. Dans le même ordre d'idées, un projet impliquant plusieurs FIR peut être identifié dans le contexte de la recherche de l'homogénéité dans une zone d'acheminement spécifique.

2.19 Le Groupe reconnaît que beaucoup de projets peuvent ne pas nécessiter de réunions physiques, mais peuvent voir leurs tâches effectuées par correspondance électronique et d'autres médias comme des téléconférences, par exemple. De même, pour les projets où les réunions physiques pourront s'avérer nécessaires, la plus grande partie du travail devra être effectuée par le biais des médias électroniques en vue de réduire les coûts. Cet aspect devra être mis en évidence dans le Manuel des Procédures d'APIRG.

2.20 Le Groupe marque aussi son accord à la proposition de l'Afrique du Sud de renforcer les termes de référence du Comité de Coordination des Projets d'APIRG (CCPA) en ce qui concerne la coordination nécessaire entre les Sous-groupes.

2.21 À la lumière de ce qui précède, le Groupe adopte la Décision ci-après :

## **DÉCISION EO/01 - RÉORGANISATION DU GROUPE APIRG**

**Il est décidé que :**

**a) la nouvelle structure d'APIRG comprenant:**

- 1) un Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA),**
- 2) un Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG)**
- 3) un Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG), et**
- 4) un Groupe AFI de prévision du trafic (AFI TFG),**

**tels que décrits en Appendice B, C, D, E du présent rapport, est adoptée et prendra effet à la suite de la prochaine réunion d'APIRG;**

**b) les termes de référence initiaux du CCPA figurant l'Appendice D du présent rapport seront revus et finalisés à la prochaine réunion d'APIRG; et**

- c) **des projets identifiés à partir des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et les objectifs de performance régionaux adoptés par APIRG soient exécutés par des équipes d'experts désignés par les États et les organisations internationales concernées.**

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU PROJET DES PROPOSITIONS DE L'AMENDEMENT CORRELATIF DU MANUEL DE PROCEDURES DE L'APIRG**

3.1 En vue d'aligner et d'appuyer la nouvelle structure d'APIRG et ses méthodes, conformément à sa Décision 19/48, le Groupe reconnaît que Manuel des procédures d'APIRG devrait être mis à jour pour faciliter les changements convenus. Le Manuel des procédures contient les méthodes et procédures de travail d'APIRG. Le Groupe convient aussi que la mise à jour devra inclure, entre autres :

- a) les amendements aux dispositions en vigueur pour prendre en compte la restructuration;
- b) les améliorations des dispositions existantes par souci de clarté et d'orientation claire;
- c) les dispositions complémentaires pour refléter les nouvelles méthodes de travail adoptées; et
- d) les changements d'ordre rédactionnel.

3.2 Le Groupe note avec satisfaction que le Secrétariat a déjà commencé le travail en vue de l'élaboration des amendements corrélatifs au Manuel de procédures d'APIRG. Ce travail porte essentiellement sur:

- a) les dispositions du Conseil de l'OACI telles que les termes de référence; et
- b) les dispositions provisoires traduisant les options proposées pour lesquelles on s'attend à ce que certains éléments soient retirés, modifiés ou rajoutés, selon le cas.

3.3 Le Groupe reconnaît que la portée des amendements provisoires au Manuel des procédures ne pouvait être que limitée avant l'adoption de la nouvelle structure. Ainsi, des éléments détaillés et précis ne pouvaient être élaborés qu'après l'accord du Groupe quant à la nouvelle structure et tout élément indicatif qui en découlerait. Par conséquent, la réunion adopte la Décision ci-après :

**DECISION EO/02: RÉVISION DU MANUEL DE PROCEDURES D'APIRG**

**Il est décidé que :**

- a) **le Secrétariat procède à la révision du Manuel des procédures d'APIRG afin de refléter la restructuration du Groupe et de ses méthodes de travail telles qu'adoptées par la Réunion extraordinaire d'APIRG ainsi que tout autre changement pertinent au niveau de l'OACI ; et**
- b) **le Manuel des procédures révisé soit diffusé aux membres d'APIRG pour**

**examen et commentaires avant la prochaine réunion d'APIRG, ou lorsque la nouvelle organisation entrera en application.**

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCUSSION DES DISPOSITIONS  
RELATIVES A LA TRANSITION POUR  
LE PROGRAMME DE TRAVAIL D'APIRG**

4.1 Le Groupe est conscient que la transition de la structure actuelle d'APIRG vers ses nouvelles structures et méthodes de travail devrait prendre en compte la nécessité d'assurer la continuité dans ses fonctions. Le Groupe reconnaît particulièrement les aspects ci-après qui sont à prendre en considération:

- a) il y a des activités d'APIRG qui sont considérées comme essentielles, et qui doivent se poursuivre ;
- b) il est essentiel que les efforts des structures actuelles d'APIRG et des Bureaux régionaux soient coordonnés afin de faciliter l'appréciation opérationnelle des nouvelles structures et méthodes de travail;
- c) les représentants des Etats et organisations qui sont appelées à mettre en œuvre les nouvelles structures devraient être mieux identifiées lors d'une réunion ordinaire d'APIRG;
- d) il ne faudrait pas retarder la mise en œuvre des éléments du Plan mondial de navigation aérienne (4eme Edition), lequel met l'accent sur les ASBU; et
- e) la réunion extraordinaire d'APIRG n'a pas de mandat – dans le cadre de la Décision 19/48 du Groupe - pour changer les conclusions et décisions en vigueur, au-delà de la structure et des méthodes de travail du Groupe.

4.2 Compte tenu de ce qui précède, le Groupe convient de formuler la décision suivante:

**DECISION EO/03: TRANSITION VERS LA NOUVELLE STRUCTURE D'APIRG**

**Il est décidé que le Secrétariat et les organes auxiliaires d'APIRG:**

- a) **continuent de travailler sur les programmes de travail précédemment adoptés par APIRG; et**
- b) **prennent les dispositions nécessaires pour faciliter l'opérationnalisation de la nouvelle structure organisationnelle et des méthodes de travail d'APIRG, y compris la reformulation des activités existantes qui restent pertinentes selon des formats conformes à l'approche de la gestion des projets, à soumettre à la prochaine réunion d'APIRG pour adoption.**

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE  
REUNION D'APIRG**

5.1 Le Groupe accueille avec satisfaction l'offre du Cap-Vert d'abriter la prochaine réunion d'APIRG. Le Secrétariat est chargé de faire le suivi nécessaire avec le

Cap-Vert, y compris la possibilité d'une combinaison avec les réunions du Groupe RASG-AFI et des DGAC.

5.2 En ce qui concerne la date de la prochaine réunion, le Groupe examine les développements récents et en cours dans les domaines de la Navigation aérienne, aux niveaux mondial et régional tels que présentés par le Secrétariat. Des informations détaillées sur ces développements sont fournies dans le rapport de cette réunion sur le point 6 de l'ordre du jour.

5.3 Le Groupe note en particulier que les PIRG et les États devraient approuver le contenu de leurs nouveaux Plans de navigation aérienne au milieu de l'année 2015, et que l'approbation des trois volumes des nouveaux Plans de navigation aérienne est fixée à la fin de 2015. Par conséquent, le Groupe convient que la date de la prochaine réunion du Groupe sera déterminée en temps utile par le Secrétariat, en consultation avec le Président d'APIRG et l'Etat hôte.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

### ***Développements mondiaux et régionaux dans le domaine de la Navigation aérienne***

6.1 Le Groupe reçoit des informations sur les progrès accomplis par le Secrétariat dans mise en œuvre de la recommandation 6/11 — alignement des Plans de navigation aérienne et les procédures complémentaires régionales, formulée par la Douzième Conférence de navigation aérienne (Conf/AN-12) (19-30 novembre 2012). L'objectif de la recommandation est d'aligner les domaines d'application des procédures complémentaires régionales (SUPP) (Doc 7030) avec ceux des Plans régionaux de navigation aérienne (ANP) afin de simplifier les modalités de gestion dans le cadre de performance régionale pour la planification et la mise en œuvre de groupes régionaux (PIRG) et prennent également en compte la planification et la mise en œuvre des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).

6.2 Le Groupe note aussi qu'un Doc 7030 révisé sera soumis à l'ANC et le Conseil pour approbation au dernier trimestre de 2014. En outre, il est prévu qu'après que cette révision au Doc 7030 ait été approuvée par le Conseil, une nouvelle édition du Doc 7030 sera publiée l'année prochaine et les PIRG auront l'occasion de revoir les procédures supplémentaires applicables à leur zone de responsabilité pour amendements si nécessaires.

6.3 Le Groupe note que les développements relatifs à la révision par la Commission de navigation aérienne et l'approbation par le Conseil du nouveau format du Plan de navigation aérienne (ANP), des procédures d'amendement et du plan d'action pour sa disponibilité sous forme électronique et sa maintenance en ligne. Ceci comprend l'introduction du Plan ANP électronique en ligne (eANP), son format qui sera en trois volumes contrairement aux deux volumes actuellement en vigueur (ANP de base et FASID), et les procédures d'amendement pour ces trois volumes.

6.4 Des informations à jour sont aussi fournies sur les activités des Groupes de planification et de mise en œuvre (PIRG) dans d'autres régions de l'OACI ainsi qu'un résumé des rapports des PIRG correspondants fait par la Commission de la Navigation Aérienne jusqu'en Mars 2014.

6.5 La réunion est informée des derniers développements en dans le domaine de la navigation aérienne y compris:

- le nouveau Rapport annuel mondial de la navigation aérienne (<http://www.icao.int/airnavigation/pages/Air-Navigation-Report.aspx>)
- le nouveau tableau de bord régional (<http://www.icao.int/safety/Pages/Regional-Targets.aspx>)
- la réorganisation du Bureau de la Navigation Aérienne de l'OACI (<http://www.icao.int/secretariat/Pages/organigramme.aspx>)
- Les Sections Planification et Appui à la mise en œuvre de la Sécurité et à la Navigation Aérienne (<http://www.icao.int/safety/Implementation/Pages/Home.aspx>)

### ***Développements concernant le Groupe Régional de Sécurité de l'Aviation Civile (RASG-AFI)***

6.6 Le Groupe note que l'introduction de l'approche de la gestion des projets a été adoptée par le RASG-AFI en vue d'aider les Etats à se conformer aux objectifs cibles d'Abuja. En conséquence, il est indiqué que le Groupe a développé un projet "Go-Team" pour la mise en place des équipes de sécurité de piste comme moyen principal de mise en œuvre de la Conclusion 2/7 de RASG-AFI. La mise en œuvre du projet consiste à établir des équipes de sécurité de piste pour tous les aéroports internationaux en Afrique.

6.7 Ces équipes de sécurité de piste identifieront les dangers à leurs aéroports, les évalueront afin de proposer des mesures d'atténuation aux dangers présentant des niveaux de risque élevés afin de prévenir des accidents qui pourraient en découler. Il est à noter que les accidents relatifs à la sécurité des pistes sont les plus fréquents dans la Région AFI. Ainsi, la prévention effective de ce type d'accidents devra contribuer à ramener le taux d'accidents de la Région au niveau de la moyenne mondiale conformément à l'objectif cible d'Abuja y afférent à la fin de 2015.

6.8 Le Groupe invite les Etats à bien vouloir prendre contact avec l'Expert AGA du Bureau ESAF de l'OACI et de veiller à la participation de leurs aéroports à la mise œuvre du Projet « Go-Team » du Groupe RASG-AFI.

### ***Nomination du Secrétaire d'APIRG à d'autres fonctions***

6.9 Le Groupe est informé que le Secrétaire général de l'AOACI a nommé Mr Meshesha Belayneh, Secrétaire d'APIRG depuis 2011, au poste de Directeur adjoint du Bureau de la Coopération Technique (TCB) au siège de l'OACI.

6.10 Les Etats et les organisations régionales participant à la réunion adressent leurs félicitations à M. Belayneh pour cette nomination et expriment unanimement leur reconnaissance pour sa contribution appréciable à l'amélioration des performances de la sécurité et de la navigation aérienne en région AFI. Ils reconnaissent aussi que la profonde connaissance que M. Belayneh a de la Région constitue un atout pour améliorer la coopération et l'assistance de l'OACI aux Etats dans leurs efforts de mise en œuvre des Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI (SARP) et des programmes régionaux.

-FIN-

**APPENDICE: A**

**EXTRA ORDINARY MEETING OF AFI PLANNING AND IMPLEMENTATION REGIONAL GROUP**

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/EO)**

*(LUSAKA, ZAMBIA, 10-11 JULY 2014)*

**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS**

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
ANGOLA	1.	Mr. Netay Akeito	Airports and Infrastructures Director	Instituto Nacional da Aviação Civil (INAVIC) Rua Miguel de Melo N°96 6° Andar Luanda	Tel: + 244 222 335 936 Cell: +244 923 306 715 Fax: +244 222 390 529	<a href="mailto:netay.akeito@inavic.gv.ao">netay.akeito@inavic.gv.ao</a>
	2.	Mr. Arquimedes Fontes Antunes Ferreira	Air Navigation Director	Instituto Nacional da Aviação Civil (INAVIC) Rua Miguel de Melo N°96 6° Andar Luanda	Tel: +244 222 335 636 Cell: +244 912 506 739 Fax: +244 222 390 529	<a href="mailto:arquimedesf@gmail.com">arquimedesf@gmail.com</a> <a href="mailto:arquimedes.ferreira@inavic.gv.ao">arquimedes.ferreira@inavic.gv.ao</a>
BOTSWANA	3.	Mr. Caswell Stephen	Manager Aviation Certification and Regulatory Oversight	Civil Aviation Authority of Botswana (CAAB) P.O. Box 250 Gaborone, Botswana	Tel: +267 3688 200 Fax: +267 393 0 165	<a href="mailto:cstephen@caab.co.bw">cstephen@caab.co.bw</a>
BURUNDI	4.	Mr. Réverien Harahagazwe	Director Airports and Air Navigation Services	Direction Générale Autorité de l'Aviation Civile du Burundi B.P. 694 Bujumbura, Burundi	Tel: +25722223707 Fax:+25722223428	<a href="mailto:harahagazwe@aacbi.bi">harahagazwe@aacbi.bi</a> <a href="mailto:aacb@aacb.bi">aacb@aacb.bi</a> <a href="mailto:aacbburundi@yahoo.fr">aacbburundi@yahoo.fr</a>
	5.	Mr. Deus Niyonkuru	Chief Air Transport	Direction Générale Autorité de l'Aviation Civile du Burundi B.P. 694 Bujumbura, Burundi	Tel : +257 222 23707 Fax : +257 222 23428	<a href="mailto:dniyonkuru@aacb.bi">dniyonkuru@aacb.bi</a> <a href="mailto:aacb@aacb.bi">aacb@aacb.bi</a> <a href="mailto:aacbburundi@yahoo.fr">aacbburundi@yahoo.fr</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
<b>CAMEROON</b>	6.	Mme Assoumou Koki Paule	Director of Aviation Safety	Cameroon Civile Aviation Authority BP 6998 Yaoundé, Cameroon	Tel : +237 22303090 / cell: +237 22303011/ 76159571 Fax : +237 22303362	<a href="mailto:paule.assoumou.koki@ccaa.aero">paule.assoumou.koki@ccaa.aero</a>
<b>CAPE VERDE</b>	7.	Silva Alberto	Director NAV	Cabo Verde CAA PO BOX 371 - Praia, Cabo Verde	Tel:+238 2603430 Fax:+ 238 2611075	<a href="mailto:albertos@acivil.gov.cv">albertos@acivil.gov.cv</a>
<b>COMOROS</b>	8.	Mr. Mohamed Hassani Ali	Chef de Service PEL/OPS	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM) Address B.P. 72 Moroni, Comores	Tel : +269 337 40 92 Fax : +269 773 09 48	<a href="mailto:mohassanali@hotmail.fr">mohassanali@hotmail.fr</a>
<b>CONGO BRAZAVILLE</b>	9.	Montole Symphorien	Directeur de la Sécurité Aérienne	Agence Nationale De l'Aviation Civile (ANAC) Congo Brazzaville BP.: 128 Brazzaville - Congo	Tel:+ 242 05 556 01 95 Fax:+242 22 281 29 74	<a href="mailto:montolesymphs@yahoo.fr">montolesymphs@yahoo.fr</a> s <a href="mailto:montole@gmail.com">montole@gmail.com</a>
<b>ETHIOPIA</b>	10.	Mr. Zerufael Shimeles Kibreab	Deputy Director General, Air Navigation Services	Ethiopian Civil Aviation Authority P.O. Box 978 Addis Ababa, Ethiopia	Tel: +251 116 650 265 Fax: +251 116 650 281	<a href="mailto:shimeleskibreab@gmail.com">shimeleskibreab@gmail.com</a>
	11.	Mr. Abraha Ghirmai Hailu	Director, Communication Navigation & Surveillance Engineering	Ethiopian Civil Aviation Authority P.O. Box 978 Addis Ababa, Ethiopia	Tel: +251 116 650 265 Fax: +251 116 650 281	<a href="mailto:Girmyh150@yahoo.com">Girmyh150@yahoo.com</a>
<b>GHANA</b>	12.	Mr. Taylor Albert Aidoo	Director, Air Traffic Management	Ghana Civil Aviation Authority Private Mail Box, Kotoka Int'l Airport Accra Ghana	Tel: +233 302 776079 Fax: +233 302 773293	<a href="mailto:ATaylor@gcaa.com.gh">ATaylor@gcaa.com.gh</a>
	13.	Mr. Acquah Daniel	Director, Safety Regulation/	Ghana Civil Aviation Authority	Tel: +233 20 222 4051 Fax: +233 30 277 6995	<a href="mailto:dacquah@gcaa.com.gh">dacquah@gcaa.com.gh</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
			Airworthiness Inspector	Private Mail Box, Kotoka Int'l Airport Accra Ghana		
	14.	Edward Asare Baah	Deputy Director, Air Traffic Services	Ghana Civil Aviation Authority Private Mail Box, Kotoka Int'l Airport Accra Ghana	Tel: +233 20 0841657 Fax: +233 0302 773293	<a href="mailto:Edwardbaah@yahoo.com">Edwardbaah@yahoo.com</a>
	15.	Kumfo Isaac Yao	Deputy Director, Air Traffic Safety Engineering	Ghana Civil Aviation Authority Private Mail Box, Kotoka Int'l Airport Accra Ghana	Tel: +233-302760393 Fax: +233-302-776171	<a href="mailto:ikumfo@gmail.com">ikumfo@gmail.com</a>
<b>KENYA</b>	16.	Mr. James Reuben Lubanga	Director, Air Navigation Services	Kenya Civil Aviation Authority P.O. Box 30163 - 00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254-2-827100 Cell: +0724716363 Fax: +254-2-822300	<a href="mailto:dans@kcaa.or.ke">dans@kcaa.or.ke</a> <a href="mailto:rlubanga@kcaa.or.ke">rlubanga@kcaa.or.ke</a>
	17.	Mr. Lawrence Amukono Kasire	National Continuous Monitoring Coordinator	Kenya Civil Aviation Authority P.O. Box 30163 - 00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 827 470 Cell: +254 722 349 320 Fax: +254 20 822 300	<a href="mailto:lamukono@kcaa.or.ke">lamukono@kcaa.or.ke</a>
	18.	Mr. Erastus Manyara Njogu	Manager, Air Traffic Services	Kenya Civil Aviation Authority P.O. Box 30163 - 00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 827 100 Cell: +254 722 404575 Fax: +254 20 822 300	<a href="mailto:mats@kcaa.or.ke">mats@kcaa.or.ke</a> <a href="mailto:enjogu@kcaa.or.ke">enjogu@kcaa.or.ke</a>
<b>MADAGASCAR</b>	19.	Nirison Rakotoarimanana	Chef de Department AIM	Aviation Civile de Madagascar 13, rue Fernand Kasanga B.P. 4414 Antananarivo 101, Madagascar	Tel: +261 32 07 240 07 Fax: +261 22 247 26	<a href="mailto:nira@acm.mg">nira@acm.mg</a>
	20.	Christian Michel Rabemananjara	Chef de Departement AOP	Aviation Civile de Madagascar	Tel: +261 32 07 240 06 Fax: +261 22 247 26	<a href="mailto:chrsitianmichel@acm.mg">chrsitianmichel@acm.mg</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
				13, rue Fernand Kasanga B.P. 4414 Antananarivo 101, Madagascar		
<b>MAURITANIA</b>	21.	Mr. Abdelfetah Sidi Abrarahmane		ANAC, Mauritanie Noukchot P.B 91 Mauritanie	Tel:+22246521491	<a href="mailto:mohmedana@yahoo.fr">mohmedana@yahoo.fr</a>
	22.	Mr. Mohamed Abdel Jelil		ANAC, Mauritanie Noukchot P.B 91 Mauritanie	Tel:+22246521491	
<b>NIGERIA</b>	23.	Engr. Mr Sanni Lukman	Aviation Safety Inspector (CNS)	Nigerian Civil Aviation Authority Aviation House Ikeja, Lagos	Tel:+2348023153611	<a href="mailto:Slukman1980@yahoo.com">Slukman1980@yahoo.com</a>
	24.	Engr. (Mrs) Omodele A. Orowolo	Deputy General Manager (CNS)	Nigerian Civil Aviation Authority, Aviation House Ikeja, Lagos	Tel:+234 8057099623	<a href="mailto:omodelearowolo@yahoo.com">omodelearowolo@yahoo.com</a>
<b>SENEGAL</b>	25.	Ms. Ndoumbe Niang Thioune	Chef du Département de la Navigation Aérienne	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) B.P. 8184 Dakar Yoff Sénégal	Tel: +221 33 869 5335 Fax : +221 820 04 03	<a href="mailto:ndoumbe.niang@anacim.sn">ndoumbe.niang@anacim.sn</a> <a href="mailto:ndoumbe_thioune@yahoo.fr">ndoumbe_thioune@yahoo.fr</a> <a href="mailto:anacim@anacim.sn">anacim@anacim.sn</a>
	26.	Mamadou Gningue	Chef Département Opérations Aéroportuaires	Sénégal/Agence des Aéroports du Sénégal Aéroport International Léopold Sédar Senghor	Tel:+221 77 569 54 40 Fax:+ 221 33 869 50 48	<a href="mailto:magningue@yahoo.fr">magningue@yahoo.fr</a>
	27.	Mme. Kebe Mame Yacine	Responsable SMS/SNQ	Sénégal/Agence des Aéroports du Sénégal Aéroport International Léopold Sédar Senghor	Tel :+221 775292676 Fax :+221 33 869 50 10	<a href="mailto:kebe.yace@yahoo.fr">kebe.yace@yahoo.fr</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
SEYCHELLES	28.	Ms. Esmee Martine Samson	General Manager - Air Navigation Services	Seychelles Civil Aviation Authority P O Box 181 Seychelles International Airport Pointe Larue, Mahe, Seychelles	Tel:+248 4384180 Cell:+248 2527206 Fax:+248 4384179	<a href="mailto:esamson@scaa.sc">esamson@scaa.sc</a>
	29.	Ms. Rita Morel Lise	General Manager - Telecommunication & Information Systems	Seychelles Civil Aviation Authority P O Box 181 Seychelles International Airport Pointe Larue, Mahe, Seychelles	Tel:+248 4384200 Cell:+248 2527205 Fax:+248 4384009	<a href="mailto:lmorel@scaa.sc">lmorel@scaa.sc</a>
SOUTH AFRICA	30.	Mr. Levers Mabaso	Permanent Representative of South Africa on the Council of ICAO	999 University Street Montreal, Quebec, Canada H3C 5J9	Tel: + 1 5 1 49546683 Fax: + 1 5 149746683	<a href="mailto:Lmabaso@icao.int">Lmabaso@icao.int</a>
	31.	Mr. Johann Bierman	Director, Aviation Airports and Air Space	Department of Transport Private Bag X193 Pretoria 0001, South Africa	Tel: + 27 12 309 3668/3531 Fax: +27 12 3093529	Email: <a href="mailto:multilateral@dot.gov.za">multilateral@dot.gov.za</a> <a href="mailto:biermanj@dot.gov.za">biermanj@dot.gov.za</a>
	32.	Mr. Carel Gersbach	Senior Manager: CNS Planning	ATNS South Africa Private Bag X15 Kempton Park 1620	Tel: + 27 11 607 100 Fax: +27 11 607 1418	<a href="mailto:CarelG@atns.co.za">CarelG@atns.co.za</a>
	33.	Mr. Jeffrey Matshoba	Senior Manager: ATM Planning	ATNS South Africa Private Bag X15 Kempton Park 1620	Tel: +27 11 607 1000 Fax: +27 11 607 1416	<a href="mailto:jeoffreym@atns.co.za">jeoffreym@atns.co.za</a>
	34.	Sangweni Dumisani	Executive	ATNS South Africa Private Bag X15 Kempton Park 1620	Tel: +27 11 607 1122	<a href="mailto:dumisani@atns.co.za">dumisani@atns.co.za</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
TANZANIA	35.	Onga Saidi Abdullah	Ag. Director Air Navigation Services	Tanzania Civil Aviation Authority P.O. Box 2819 Dar es Salaam, Tanzania	Tel: +255 222198100 Fax: +255 22 2844300	<a href="mailto:songo@caa.go.tz">songo@caa.go.tz</a>
	36.	Aspedito Mfugale	Chief-Aeronautical Information Management	Tanzania Civil Aviation Authority P.O. Box 2819 Dar es Salaam, Tanzania	Tel: +255 754 314168 Fax: +255-22-2844300	<a href="mailto:amfugale@caa.go.tz">amfugale@caa.go.tz</a>
	37.	Valentina Norbert Kayombo	Chief Air Navigation Engineer	Tanzania Civil Aviation Authority P.O. Box 2819 Dar es Salaam, Tanzania	Tel: +255 222198100 Fax: +255 22 2844300	<a href="mailto:vkayombo@caa.go.tz">vkayombo@caa.go.tz</a>
	38.	Mrs. Clara Mpili	Principal CNS Inspector	Tanzania Civil Aviation Authority P.O Box 2819 Dar es Salaam, Tanzania	Tel:+255 22 2198100 Fax:+255 22 2844300 /2844304	<a href="mailto:cmpili@caa.go.tz">cmpili@caa.go.tz</a>
UGANDA	39.	Eng. John T. Kagoro	Chairperson (APIRG) Director Airports & Aviation Security	Civil Aviation Authority, Uganda P.O. Box 5536 Kampala, Uganda	Tel:+256752792221 Fax:+256414321401	<a href="mailto:Jkagoro@caa.co.ug">Jkagoro@caa.co.ug</a> <a href="mailto:jkagoro@hotmail.com">jkagoro@hotmail.com</a>
	40.	Ms. Atto Irene Lawoko	Principal ANS Inspector	Civil Aviation Authority P.O. Box 5536 Kampala, Uganda	Tel:+256 414 320375 Cell:+256 757 830766 Fax:+256 312 352141	<a href="mailto:iatto@caa.co.ug">iatto@caa.co.ug</a>
	41.	Mr. Geoffrey Okot	Manager Air Traffic Management	Civil Aviation Authority P.O. Box 5536 Kampala Uganda	Tel:+256414320964 Cell:+256414320368 Fax +256772686721	<a href="mailto:gokot@caa.co.ug">gokot@caa.co.ug</a>
	42.	Mr. Moses Kaniike	Ag. Manager Aeronautical Information Management	Civil Aviation Authority P.O. Box 5536 Kampala Uganda	Tel: +256414320384 Cell:+256752813789 Fax: +256414320964	<a href="mailto:mkaniike@caa.co.ug">mkaniike@caa.co.ug</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
ZAMBIA	43.	Mr. Gabriel Lesa	Director General	Civil Aviation Authority	Tel: +260 211 3149 +260 211 251861 Fax: +260 977 408349 +260 211 251841	<a href="mailto:aviationdca@coppernet.zm">aviationdca@coppernet.zm</a> <a href="mailto:aviation@coppernet.zm">aviation@coppernet.zm</a> <a href="mailto:gabl esa@yahoo.com">gabl esa@yahoo.com</a>
	44.	Mr. Adam Daka	Assistant Director	Civil Aviation Authority	“ “	
	45.	Mr. Alex Sinyangwe	CATCO	Civil Aviation Authority	Tel: +260 211 253250 +260 977421424	<a href="mailto:asinyangwe@yahoo.com">asinyangwe@yahoo.com</a>
	46.	Mr. Samson Kabaso	SATCO	Civil Aviation Authority		
	47.	Mr. P Mulimbika	CAE	Civil Aviation Authority		
	48.	Mr. Stewart Yeta	COO	Civil Aviation Authority		
	49.	Mr. Harrison Banda	CTO	Civil Aviation Authority		
	50.	Ms .Merina Zulu	SECRETARY	Civil Aviation Authority		
	51.	Ms. N Nyambose	HRMO	Civil Aviation Authority		
	52.	Kapungwe Kasawe	ACCOUNTANT	Civil Aviation Authority		
	53.	Trust Haatimba	SEO	Civil Aviation Authority		
	54.	Ms Lilian M Lungu	Aeronautical Engineer	Civil Aviation Authority		
	55.	Joseph Phiaka	SAO	Civil Aviation Authority		
	56.	Mr Peter Nyirongo	AIS	Civil Aviation Authority		
	57.	Mapiki Hang'ombe	Aviation Security	Civil Aviation Authority Box 50137 Lusaka Zambia	Tel: +260 977 510996 Fax: 260 965 510496	<a href="mailto:mhangombe@yahoo.co.uk">mhangombe@yahoo.co.uk</a>
	58.	Kamanga Miriam	Aviation Security	Civil Aviation Authority Box 50137 Lusaka Zambia	Tel: +260968400466	<a href="mailto:Miriam.kamanga@gmail.com">Miriam.kamanga@gmail.com</a>
	59.	Zulu Jimmy	Chairperson – Civil Aviation Authority Board	Civil Aviation Authority Box 50137 Lusaka Zambia	Tel: +260979113387	
	60.	Mr. Robinson Misitala	Managing Director	National Airports Corporation Limited		

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
				(NACL) Zambia		
	61.	Mr. Frank Chinambu	Director Air Navigation	NACL Zambia		
	62.	Maggie Kaunda	Corporation Secretary	NACL Zambia	Tel: +260977826441	<a href="mailto:Maggie.kaunda@lun.aero">Maggie.kaunda@lun.aero</a>
	63.	Mr. Stanley Sitali	Manager Avionics	NACL Zambia	Tel: +2609774952	<a href="mailto:Stanley.sitali@lun.aero">Stanley.sitali@lun.aero</a>
	64.	Mr. Edward Manjolo	Manager Air Traffic Services	NACL Zambia		
	65.	Mr. Ariel Phiri	Systems Development Engineer	NACL Zambia	Tel: +260977848418	<a href="mailto:Ariel.phiri@lun.aero">Ariel.phiri@lun.aero</a> <a href="mailto:ahphiri@gmail.com">ahphiri@gmail.com</a>
	66.	Mr. Moses Mapulanga	Ag Commercial Manager	NACL Zambia		
	67.	Mr. Friday Mulenga	Airport Manager KKIA	NACL Zambia		
	68.	Mrs. Agness Chaila	Planning and Business Manager	NACL Zambia		
	69.	Harriet Angatile	SHEQ Manager	NACL Zambia	Tel:+260977790638 Fax:+2602614226	
	70.	Mr. Mumbi Joseph	Airport Manager SMKIA	NACL Zambia	+260977790638 +2602614226	<a href="mailto:Jmumbi1@gmail.com">Jmumbi1@gmail.com</a>
	71.	Vivian Sikanyeela	Airport Manager HMNIA	NACL Zambia	Tel: +260977770961	<a href="mailto:nacliv@zamnet.zm">nacliv@zamnet.zm</a>
	72.	Mr Malama Chalwe	Airport Manager MFUWE I.A.	NACL Zambia	+260216245011 +260977790804	<a href="mailto:Machalwe1973@yahoo.co.uk">Machalwe1973@yahoo.co.uk</a>
	73.	Mrs. Jane Chikuye	Chief Air Traffic Control Officer	NACL Zambia	+26097747094	<a href="mailto:chikuyej@yahoo.com">chikuyej@yahoo.com</a> <a href="mailto:jane.chikuye@lun.aero">jane.chikuye@lun.aero</a>
	74.	Mr. Joseph Sikabbubba	Principal Avionics Engineer	NACL Zambia		
	75.	Mrs. Iven B Mwenya	Senior Aeronautical Information Services Officer	NACL Zambia	Tel:+260211 271105/469 Fax:+260977765834	<a href="mailto:Iven.mwenya@lun.aero">Iven.mwenya@lun.aero</a> <a href="mailto:ibwenya@yahoo.co.uk">ibwenya@yahoo.co.uk</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
	76.	Mr. Steven Chansa	Senior Air Traffic Control Officer	NACL Zambia	+260 966282971	<a href="mailto:Coster.malambo@lun.aero">Coster.malambo@lun.aero</a>
	77.	Mr. Coster Malambo	Senior Air Traffic Control Officer	NACL Zambia		
	78.	Mrs. Chansa Nyankhundi	Senior Air Traffic Control Officer	NACL Zambia	Tel:+260 211271091 Fax:+260211271469	<a href="mailto:cmnyankhundu@yahoo.com">cmnyankhundu@yahoo.com</a>
	79.	Mr. George Katongo	Senior Air Traffic Officer	NACL Zambia		
	80.	Mr. Stanislaus Munjile	Senior Air Traffic Control Officer	NACL Zambia	Tel:+260977158848	<a href="mailto:munjilestanslaus@ymail.com">munjilestanslaus@ymail.com</a>
	81.	Mr. Webster Mumbi	Senior Air Traffic Control Officer	NACL Zambia	Tel:+260977772231	<a href="mailto:Webstermumbi@yahoo.co.uk">Webstermumbi@yahoo.co.uk</a>
	82.	Munjile Stanslaus	SATCO	NACL Zambia		
	83.	Rejoice Chalieba	Purchasing and Supplies Manager	NACL Zambia	Tel:+260211271083 Fax:260211271083	<a href="mailto:Rejoice.chalieba@lun.aero">Rejoice.chalieba@lun.aero</a>
	84.	Namutowe Sally	Manager, Communication and Branding	NACL Zambia	Tel:+260971399318	<a href="mailto:Sally.namutowe@lun.aero">Sally.namutowe@lun.aero</a>
	85.	Mr. Branko Kochovski	Team Leader	NTU ApS - EU Project	Tel:+260 973821034	<a href="mailto:bk@ntu.eu">bk@ntu.eu</a>
	86.	Mbasela George	Assistant Director	Ministry of Transport Works Supply and Communications (MTWSC) P.O Box 50236, Lusaka Zambia		
	87.	Kapembwe Joe	Director, Planning and Monitoring	MTWSC	Tel:+260976556171	<a href="mailto:Joe.kapembwa@mtwsc.gov.zm">Joe.kapembwa@mtwsc.gov.zm</a>
	88.	Eng. Simbuwa M. Tungue	Chief Planner (Technical)	MTWSC P.O Box 50236, Lusaka Zambia	Tel:+260977769268 Fax: +260211252321	<a href="mailto:mt_simbuwa@yahoo.co.uk">mt_simbuwa@yahoo.co.uk</a>
	89.	Simwanza Stephen	Director	C/O Civil Aviation Authority, Box 50137,	Tel:260966746046	<a href="mailto:zewe@zamnet.zm">zewe@zamnet.zm</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
				Lusaka		
	90.	Tembo Fidelis	Senior Internal Auditor	MTWSC P.O Box 50236, Lusaka Zambia	Tel: +260978869146	fideltambo@gmail.com
	91.	Soko Rabson	Director Assistance (CGT)	MTWSC P.O Box 50236, Lusaka Zambia	Tel: +260977122749	Rabisons70@gmail.com
	92.	Ngoni Martha	Airport Manager	South African Airways P O Box 34150, Lusaka	Tel: +26211271031	<a href="mailto:marthangona@flysaa.com">marthangona@flysaa.com</a>
	93.	Kunda Lewis	Civil Aviation Authority Board Member	P O Box 50213, Lusaka	Tel: +260955752030	Klewis410@yahoo.com
	94.	Mhango Melody Mumba	Country Manager	Air Botswana, P O Box 36255, Lusaka	Tel: +260977896280	<a href="mailto:melodychungu@yahoo.com">melodychungu@yahoo.com</a>
	95.	Mobegy Annah	Country Manager	KLM/Kenya Airways 3 <sup>rd</sup> Floor, Maanu Ceche Box 31856, Lusaka	Tel:+260971257898	Annah.mobegy@kenya-airways.com
	96.	Nixon Chimuka	Accountable Manager	Corporate Air, Main Terminal Building KKIA, Lusaka	Tel: +260966260000	ops@corporateairlimited.com
	97.	Jim Belemu	CEO/Chairman	Mahogany Air, 31 HC Napasa Complex, Leopards Road	Tel:+260955757884	jimbelemu@yahoo.com
	98.	Kyenshi Fred	Station Manager	Ethiopian Airlines, Box 38392, Lusaka	Tel:+260211271141	Fredk@ethiopianairlines.com
	99.	Shingalili Billieard C	Principal, Zambia Air Services Training Institute	P O Box 310198, Lusaka	+260966751770	Bshingalili2@gmail.com
	100.	Tembo Charles	Commercial Manager	Mahogany Air, 31 HC Napasa Complex, Leopards Road	Tel:+260966757466	<a href="mailto:Tembocil1@yahoo.com">Tembocil1@yahoo.com</a>
	101.	Changufu Mathew	Technical Committee Member	National Airline MTWSC	Tel:+260976986931	<a href="mailto:mchangufu@yahoo.com">mchangufu@yahoo.com</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
	102.	Mwale Margaret	Principal Accountant	MTWSC	Tel: +260211252027	<a href="mailto:margaretmwale@yahoo.com">margaretmwale@yahoo.com</a>
	103.	Ngoma Febian	Senior Works Supervisor	MTWSC P.O Box 30078, Lusaka Zambia	Tel: +260955799124	
	104.	Kafuli Danny	Assistant Director	MTWSC P.O Box 700065, Lusaka Zambia	Tel:+260963370336	<a href="mailto:Kafulidanny1@gmail.com">Kafulidanny1@gmail.com</a>
	105.	Major Jere Innocent	CATCO – ZAF	Zambia Air Force P.O. Box 31291 – Lusaka Zambia	Tel:+260977350918 Fax: +260971232650	<a href="mailto:innocentjere@yahoo.com">innocentjere@yahoo.com</a>
	106.	Macdonald Don	Managing Director	ZEGA Limited P.O. Box 32717, Lusaka, Zambia	Tel:+260966724825	<a href="mailto:donm@zegald.co.zm">donm@zegald.co.zm</a>
	107.	John Botha		Zambia Aviation School	Tel: +260975836070	<a href="mailto:johnbotha@zambianaviationcollege.ac.zm">johnbotha@zambianaviationcollege.ac.zm</a>
	108.	Nkhoma Masiku Yandikani	Chief Security Officer	Proflight Commuter Services, Lusaka Zambia	Tel:+260979570410	<a href="mailto:avsec@proflight-zambia.com">avsec@proflight-zambia.com</a>
	109.	Captain Lemba Levi Philip	Director, Industry and Government Affairs	Proflight Commuter Services, Lusaka Zambia	Tel:+260977432825	<a href="mailto:industryaffairs@proflight-zambia.com">industryaffairs@proflight-zambia.com</a>
	110.	Mr. Moddy Keith	Project Director	FASTJET	Tel:+260 966474436	<a href="mailto:Keith.moody@fastjet.com">Keith.moody@fastjet.com</a>
	111.	Zimba Patricia	Commercial Manager	FASTJET		<a href="mailto:Patricia.zimba@fastjet.com">Patricia.zimba@fastjet.com</a>
	112.	Phiri David	Manager - SHEQ	Zambia SANDVIC P.O. Box 20314, Kitwe	Tel: +260 67440039 Fax: +260212218896	<a href="mailto:David.phiri@sandvik.com">David.phiri@sandvik.com</a>
	113.	Nkandu Fredrick	SHEQ Officer	Zambia SANDVIC P.O. Box 20314, Kitwe	Tel: +260 967622582 Fax: +260212218896	<a href="mailto:Fredrick.nkandu@sandvik.com">Fredrick.nkandu@sandvik.com</a>
	114.	Mudenda Oliver	Senior Meteorologist	Zambia Meteorological Department P.O Box 3100095 Lusaka	Tel: +260 97225641	<a href="mailto:mudendaoliver@yahoo.com">mudendaoliver@yahoo.com</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
<b>INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>						
<b>AFCAC</b>	115.	Mr. Fall Papa Atoumane	Air Navigation and Aerodrome Expert	African Civil Aviation Commission (AFCAC) Aéroport International Léopold Sédar SENGHOR B.P. 8898 Dakar, Yoff Sénégal	Tel: +2218598813 Fax: +221338207018	<a href="mailto:afall@afcac.org">afall@afcac.org</a>
<b>CASSOA</b>	116.	Mr. Barry Kashambo	Executive Director	East African Community Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency(CASSOA) P.O. Box 873 Entebbe, UGANDA	D/L +256 414 321 159 Cell: +256 772473 147 Fax: +256 414 322 049	<a href="mailto:bkashambo@cassoa.org">bkashambo@cassoa.org</a>
<b>EGNOS AFRICA Joint Programme Office</b>	117.	Mr. Diouf Semou	Deputy Director	EGNOS AFRICA Joint Programme Office ASECNA – SAFIR, BP 8163, Dakar Yoff Senegal	Tel: +221770998338 Fax: +221338209366	<a href="mailto:Semou.diouf@egnos-africa.com">Semou.diouf@egnos-africa.com</a>
	118.	Mr. Boukary Malam Maman Moustapha	Certification and Safety Expert	EGNOS AFRICA Joint Programme Office ASECNA – SAFIR, BP 8163, Dakar Yoff Senegal	Tel: +221774739308 Fax: +221338209366	<a href="mailto:Moustapha.boukary@egnos-africa.com">Moustapha.boukary@egnos-africa.com</a>
<b>IFATCA</b>	119.	Ms. Keziah A. Ogotu	Executive Vice President AFM	IFATCA P.O Box 56819- 00200 Nairobi Kenya	Tel: +254 72238600 Fax: +254 20 827102	<a href="mailto:kezogutu@gmail.com">kezogutu@gmail.com</a>
<b>Guild of Air Traffic Controllers of Zambia (GATCOZ)</b>	120.	Mr. Katongo George	Senior Air Traffic Control Officer (SATCO)	Guild of Air Traffic Controllers of Zambia C/o National Airports Corporation Limited, P/O Box 30175 Lusaka.	Tel:+260 966215196 Tel: +260 211 271091/250 Fax:+ +260 211 271048	<a href="mailto:Gatcoz2005@yahoo.co.uk">Gatcoz2005@yahoo.co.uk</a>

STATE/ETAT ORGANISATION	NO.	NAME/NOM	OFFICIAL TITLE/TITRE OFFICIEL	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE & FAX	E-MAIL
<b>ICAO SECRETARIAT/SECRETARIAT DE L'OACI</b>						
	121.	Mr. Meshesha Belayneh	Regional Director ICAO-ESAF Office	ICAO ESAF Office P.O. Box 46294-00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 762 2395 Fax: +254 20 762 1092	<a href="mailto:MBelayneh@icao.int">MBelayneh@icao.int</a>
	122.	Mr. Prosper Zo'o Minto'o	Deputy Regional Director, ICAO-ESAF Office	ICAO ESAF Office P.O. Box 46294-00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 762 2367 Fax: +254 20 762 1092	<a href="mailto:PZoomintoo@icao.int">PZoomintoo@icao.int</a>
	123.	Mr. Michiel Vreedenburgh	Chief Implementation - ANB ICAO-HQ	ICAO-Headquarters Montreal, Canada	Tel:+151 49548157	<a href="mailto:mvreedeburg@icao.int">mvreedeburg@icao.int</a>
	124.	Mr. Gaoussou Konate	Deputy Regional Director ICAO-WACAF	ICAO WACAF Office PO. Box 38050, Dakar, Senegal	Tel:+22133 869 24 24/02 Fax:+221 33 820 32 59	<a href="mailto:gkonate@icao.int">gkonate@icao.int</a>
	125.	Mr. Seboreso Machobane	Regional Officer, ATM/SAR ICAO-ESAF	ICAO ESAF Office P.O. Box 46294-00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 762 2372 Fax: +254 20 762 1092	<a href="mailto:SMachobane@icao.int">SMachobane@icao.int</a>
	126.	Mr. Arthemon Ndikumana	Regional Officer, ATM/AIM/SAR ICAO-ESAF	ICAO ESAF Office P.O. Box 46294-00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 762 2371 Fax: +254 20 762 1092	
	127.	Mr. Francois Xavier Salambanga	Regional Officer, CNS ICAO-WACAF	ICAO WACAF Office PO. Box 38050, Dakar, Senegal	Tel:+22133 869 24 24/15 Fax:+221 33 820 32 59	<a href="mailto:fsalambanga@icao.int">fsalambanga@icao.int</a>
	128.	Ms. Hellen Serem	Team Assistant	ICAO ESAF Office P.O. Box 46294-00100 Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 762 2395 Fax: +254 20 762 1092	<a href="mailto:hserem@icao.int">hserem@icao.int</a>

## **APPENDICE: B**

### **ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



### **RÉORGANISATION DU GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCÉAN INDIEN (APIRG)**

## ***PRÉSENTATION GÉNÉRALE***

*(Adoptée par la Réunion extraordinaire d'APIRG, 10-11 juillet 2014)*

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
1. HISTORIQUE .....	5
2. FONDEMENT DE LA RÉORGANISATION .....	6
3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	8
4. COMPOSITION D'APIRG.....	13
5. COMPOSITION DES ORGANES AUXILIAIRES .....	14
6. POSTES DE RESPONSABILITÉ .....	16

## INTRODUCTION

### **Incidence des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) au titre de la 4<sup>ème</sup> Édition du Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (GANP, Doc 9750)**

La 12<sup>ème</sup> Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf./12) tenue à Montréal du 19 au 30 novembre 2012 a adopté une édition révisée du Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) qui introduit la méthodologie de mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI, étayée par des feuilles de route technologiques pour les Communications, la Navigation et la Surveillance (CNS), la Gestion de l'information (IM) et l'Avionique.

Les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) sont en voie d'adopter des modules d'ASBU en vertu d'accords régionaux. Ce faisant, les PIRG doivent s'assurer de la mise en place de toutes les procédures requises, des homologations réglementaires et de capacités de formation. Ces exigences doivent être consignées dans des plans régionaux électroniques de navigation aérienne (eANP) élaborés par les PIRG tout en assurant la transparence stratégique, la coordination des progrès accomplis et la certitude des investissements.

Pour soutenir les initiatives des États, l'établissement de dossiers d'affaires en vue de quelque avantage opérationnel sera facilité par les informations détaillées disponibles sur les feuilles de route technologiques du Plan mondial et les descriptions des modules d'ASBU.

Les PIRG fonctionnent essentiellement sur la base de consultations régulières avec les États et l'industrie et prennent en compte des mesures et initiatives spécifiques qu'ils intègrent dans les plans régionaux de navigation aérienne.

Les PIRG sont en outre chargés dans le cadre de la performance de coordonner les comptes rendus faits par les États et l'industrie destinés aux activités d'analyse ultérieures, au rapport annuel sur l'efficacité et la performance de la navigation aérienne et à toutes révisions de programme de travail tactique requises.

Les examens de la performance doivent être effectués par le biais des rapports annuels de chaque bureau/PIRG régional en collaboration avec les parties prenantes de l'industrie au plan local. Ils doivent être étayés par des données fournies par les États concernant système métrique des modules de mises à niveau par blocs du système de l'aviation.

Par conséquent, la structure d'APIRG et ses méthodes de travail ont été révisées pour rationaliser les organes auxiliaires du Groupe hors de la technologie avec pour objectif la performance opérationnelle, et pour être suivre efficacement le calendrier des rapports annuels.

## **HISTORIQUE**

### ***Décision du Conseil***

1.1 Dans son rapport (C-WP/13135) de mars 2008, la Commission de navigation aérienne a noté que même si la mise en œuvre incombe aux États, les PIRG peuvent jouer un rôle important en appuyant la mise en œuvre des Normes et Pratiques recommandées (SARP). La 183<sup>ème</sup> session du Conseil est convenue (C-DEC 183/9) de retenir pour l'instant les mandats des PIRG, hormis celui d'APIRG et de GRPECAS qui devaient être amendés pour enlever les questions de sûreté. En outre, la composition des PIRG a été élargie pour inclure tous les États contractants prestataires des services dans une région de navigation aérienne.

### ***Réunion régionale spéciale AFI de navigation aérienne***

1.2 Vu la suite donnée par le Conseil au rapport de la Commission, la Réunion régionale spéciale AFI de navigation aérienne (SP AFI RAN 2008) tenue à Durban, Afrique du sud du 24 au 29 novembre 2008 a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie pour la mise en œuvre des systèmes ATM et le besoin d'harmoniser les programmes de travail des États, des Régions et du siège de l'OACI. La réunion régionale spéciale AFI précitée est convenue que l'APIRG devait revoir sa structure afin de déterminer si des changements sont indiqués compte tenu de l'approche proposée à la planification de la navigation aérienne basée sur la performance. L'on a également estimé que la structure et l'organisation des plans régionaux de navigation aérienne devraient être revues au plan mondial afin d'harmoniser les plans régionaux de navigation aérienne avec le Plan mondial de navigation aérienne et l'approche à la planification basée sur la performance. La réunion a par conséquent adopté les recommandations ci-après :

### ***Recommandation 6/4 - Réorganisation de l'APIRG***

*Il est recommandé que l'APIRG revoie ses méthodes de travail et sa structure et envisage d'apporter des modifications afin de mieux appuyer le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre.*

### ***Décision d'APIRG***

1.3 Lors de sa 19<sup>ème</sup> réunion tenue à Dakar, Sénégal du 28 au 31 octobre 2013, l'APIRG a rappelé que la Réunion régionale spéciale AFI avait adopté une approche à la planification de la navigation aérienne aux plans national et régional basée sur la performance en région AFI en conformité avec le Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750). Le Groupe est convenu que l'approche basée sur la performance adoptée par la Réunion régionale spéciale AFI de l'OACI tenue en 2008 s'applique au Plan régional AFI de mise en œuvre du système de navigation aérienne en phase avec la méthodologie ASBU adoptée par la 19<sup>ème</sup> réunion d'APIRG aux termes de sa Conclusion 19/06. Il est en outre convenu que dans le cadre d'ASBU, les aspects liés à la planification, au contrôle et aux comptes rendus devraient être dûment pris en compte et qu'une approche basée sur des projets devrait être appliquée aux sous-groupes/équipes de travail d'APIRG, le cas échéant (Décision 19/48).

### **FONDEMENT DE LA RÉORGANISATION**

2.1 Le fondement de l'approche dans le cadre de la réorganisation d'APIRG est la 4<sup>ème</sup> Édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) pour lequel le système ATM de l'OACI doit être perçu dans le concept opérationnel de l'ATM mondial (GATMOC (Doc 9854). En s'appuyant sur ses précédentes éditions, la 4<sup>ème</sup> Édition du Doc 9750 entériné par la 12<sup>ème</sup> Conférence de navigation aérienne (AN Conf/12) tenue en novembre 2012 introduit la méthodologie des mises à niveau par blocs du système de l'aviation illustrée à **la Figure 1** du présent document. La 4<sup>ème</sup> édition du Doc 9750 introduit également les feuilles de route technologiques qui complètent les modules en fixant les échéances pour la technologie à l'appui des exigences en matière de Communications, de Navigation et de Surveillance (CNS), de Gestion de l'Information (IM) et de l'Avionique du système mondial de navigation aérienne.

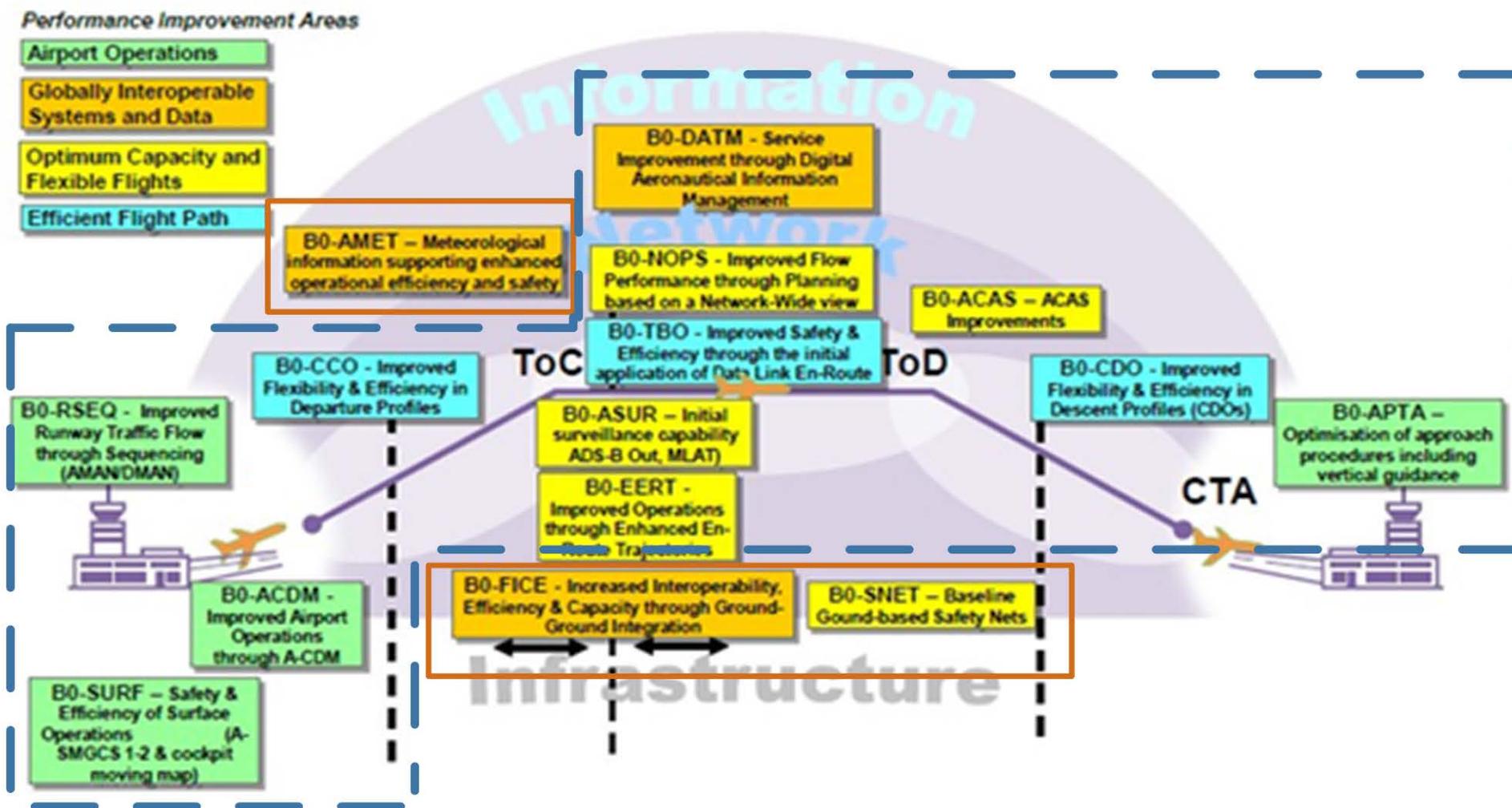


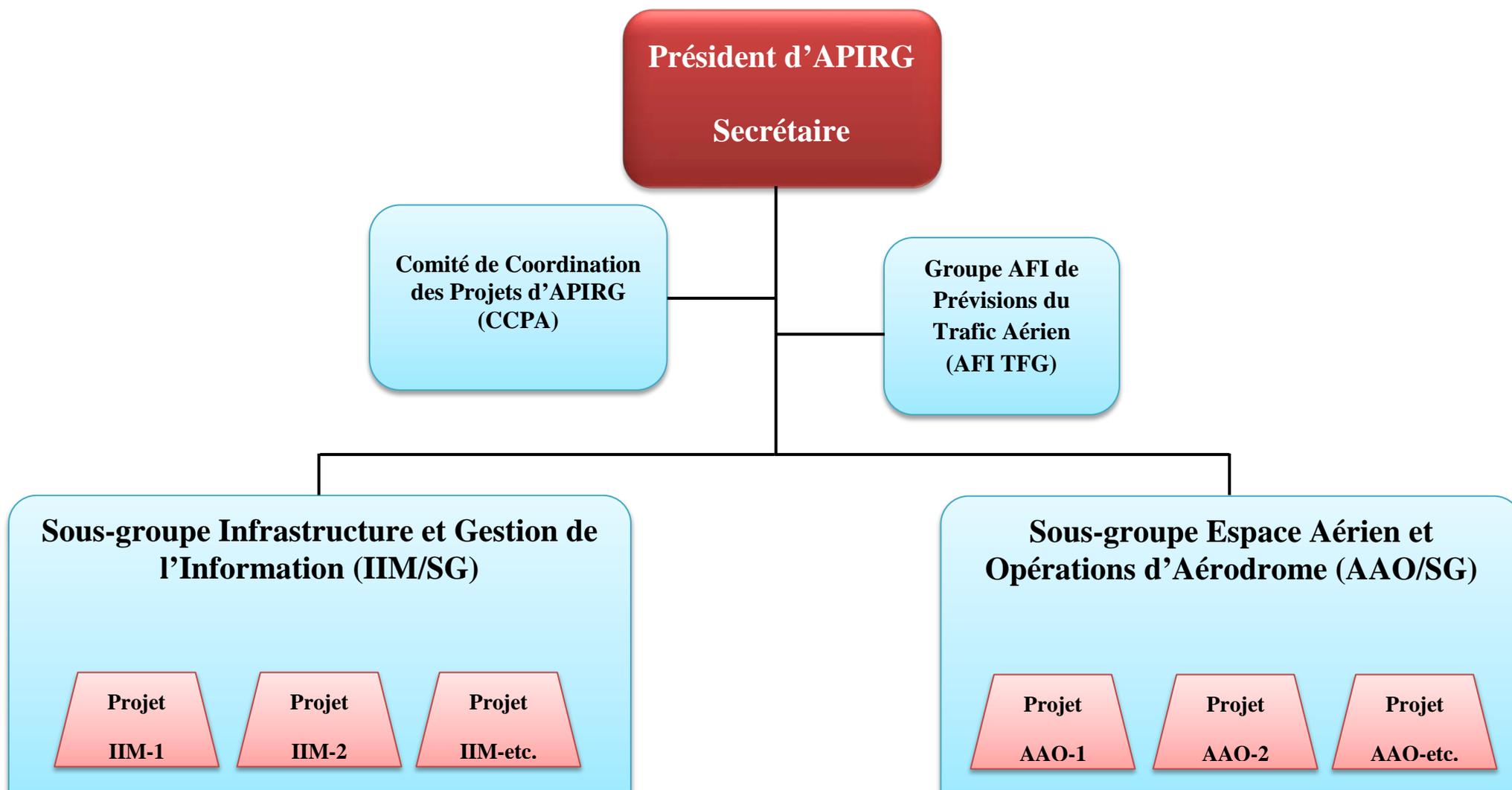
Figure 1. Illustration des Modules du Bloc 0 des Mises a niveau par blocs du système de l'aviation

## **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

- 3.1 La nouvelle structure organisationnelle d'APIRG vise, entre autres, à:
- a) réduire le nombre des organes auxiliaires et par voie de conséquence, les besoins en ressources corrélatifs,
  - b) réaliser les synergies nécessaires à la mise en œuvre de l'ASBU,
  - c) harmoniser les charges de travail entre les Sous-groupes.

La Figure 2 ci-dessous présente la nouvelle structure organisationnelle du Groupe telle qu'elle a été adoptée par la Réunion Extraordinaire d'APIRG des 10 et 11 juillet 2014.

**Figure 2 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'APIRG**



### 3.2 Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA)

3.2.1 Le Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA) comprenant : le Président et les Vice-Présidents d'APIRG, le Secrétaire d'APIRG, les experts désignés des Sous-groupes et les Secrétaires des Sous-groupes, accomplit une tâche qui présentait un défi jusque-là. À cet égard, il convient de noter que depuis sa création, le nombre des membres d'APIRG a augmenté progressivement, passant de 14 dans les années 1980 à 50 membres en 2013. Au cours de la même période, la durée des réunions d'APIRG est passée de plus de 7 jours ouvrables à près de 3 jours ouvrables. Évidemment, il est devenu impossible aux réunions d'APIRG d'examiner en profondeur et avec la même efficacité toutes les questions inscrites à leurs ordres du jour comme c'était le cas au début d'APIRG. Par ailleurs, l'introduction de l'approche à la planification et à la mise en œuvre basée sur la performance commande la précision, d'où la nécessité de s'atteler aux détails.

3.2.2 Le Secrétariat continuera en principe à faciliter comme par le passé la coordination entre les diverses composantes structurelles et les activités d'APIRG ainsi que entre les activités au sein d'APIRG et entre les bureaux régionaux, les divers organes de l'OACI et l'industrie. Néanmoins, il est devenu de plus en plus important d'améliorer le processus de coordination au niveau d'APIRG et d'accorder un rôle plus actif aux États.

3.2.3 À la lumière de ce qui précède, l'objet du CCPA est d'attribuer le travail aux Sous-groupes, de suivre l'évolution des projets, de proposer des feuilles de route et les stratégies, et de faciliter la coordination par le biais de son Secrétaire avec le Groupe Régional AFI de sécurité de l'aviation RASG-AFI (voir note ci-dessous), ainsi qu'avec les organismes régionaux et l'industrie. Il est effectué un examen approfondi des activités de planification et de mise en œuvre à ce niveau. Le comité facilitera l'établissement de priorités, notamment les questions qui sont suffisamment mûres en vue de leur examen et l'adoption des conclusions et décisions par l'APIRG.

**Note:**

*En créant les Groupes Régionaux de Sécurité de l'Aviation (RASG), le Conseil a réalisé la nécessité d'une coordination entre les PIRG et les RASG sur les questions de sécurité et, par voie de conséquence, a décidé de traduire cette exigence dans le mandat des deux Groupes. Les activités des deux Groupes se poursuivent durant la période séparant leurs réunions.*

3.2.4 Les termes de référence détaillés du CCPA sont en **Appendice D**.

### **3.3 Sous-groupes**

3.3.1 Le nombre des Sous-groupes est passé de quatre à deux Sous-groupes. Il y a lieu de noter que même si l'approche qui consiste à avoir un Sous-groupe pour chaque domaine technique de la navigation aérienne est bonne, elle entraîne une situation qui ne sied pas à la coordination.

3.3.2 La réduction du nombre de Sous-groupes a, dans la mesure du possible tenu compte de la mise en œuvre du plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750 4<sup>ème</sup> Edition) au titre de la méthodologie ASBU.

#### ***Sous-groupe de l'exploitation des aérodromes et de l'espace aérien (AAO/SG)***

3.3.3 Historiquement, le Sous-groupe de planification de l'exploitation des aérodromes (AOP) a fonctionné de façon autonome, sans accord de coordination formelle avec les autres Sous-groupes. Toutefois, la mise en œuvre effective des modules de mises à niveau par blocs du système de l'aviation ASBU nécessite une étroite coordination entre les divers domaines des services de navigation aérienne (ANS) et aérodromes et aides au sol (AGA). Ce fait est particulièrement mis en exergue dans le cadre de la zone d'amélioration de la performance au titre de l'ASBU (PIA 1) (Operations aéroportuaires) et 3 modules de PIA 4 (Efficacité des trajectoires de vol).

3.3.4 Les termes référence du Sous-groupe **AAO/SG** sont en **Appendice E**.

#### ***Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG)***

3.3.5 Le concept de fournir une information numérique au Système aéroporté et de l'ATM automatisé a été identifié il y a longtemps. Ainsi c'est une exigence pour l'assurance qualité sans laquelle les informations transmises par les services et produits AIM et MET auraient des niveaux inacceptables des risques de sécurité.

3.3.6 PIA 2 (données et systèmes interopérables au plan mondial) met l'accent sur le rôle de traitement numérique et de la gestion de l'information aéronautique, l'information météorologique et le support de liaison de données de communications entre les organes des services (ATSU). En outre, ce regroupement est en phase avec la feuille de route technologique dans le cadre du plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750). Il convient de noter que les modules ASBU relatifs au CNS se trouvent également dans d'autres PIA. Toutefois, ce fait ne souscrit pas nécessairement à l'éparpillement du domaine CNS entre divers Sous-groupes et n'appelle pas nécessairement la création d'un Sous-groupes CNS étant donné que d'autres domaines techniques sont compris dans le module lié au CNS. Par conséquent, eu égard aux autres aspects du regroupement, il est proposé que le CNS soit traité de pair avec AIM et MET.

3.3.7 Les termes de référence du Sous-groupe **IIM/SG** sont en **Appendice F**.

### **3.4 Équipes de projets**

3.4. Pour l'accomplissement des tâches des Sous-groupes, des « projets » devant être exécutés par des « équipes » groupes d'experts seront identifiées. Des comptes rendus devront être faits aux Sous-groupes. Il n'y a pas d'organes permanents au-dessous du niveau de Sous-groupes.

3.4.2 Les projets découleront des modules ASBU et des objectifs de performance convenus à l'échelle régionale; on peut confier à une équipe de projet un ou plusieurs projets.

**Note:**

*Le cas échéant, en définissant la portée des projets, il sera tenu compte du concept de zones ATM homogènes ou de zones d'acheminement/courants de trafic importants tels qu'établis par l'APIRG. Dans le même ordre d'idées, un projet comportant quelques FIR peut être identifié dans le contexte de la recherche de l'homogénéité à l'intérieur d'une zone d'acheminement spécifique.*

3.4.3 Le mandat des équipes de projet sera détaillé dans le cadre de la définition de projet.

3.4.4 Il convient de noter que nombre de projets ne nécessiteront par une présence physique aux réunions, mais certaines tâches pourront être accomplies par voie de correspondance électronique et d'autres supports de télécommunication tels que les supports de téléconférences. De la même manière, même si certains projets nécessitent une présence physique aux réunions, la majeure partie du travail doit être effectué par voie électroniques afin de réduire les coûts (cet aspect doit être mis en exergue dans le manuel d'APIRG).

3.4.5 Les équipes de projets doivent élire parmi leurs membres des coordinateurs d'équipes de projets appelés à faciliter et à coordonner les activités, y compris les délibérations des équipes de projets et le compte rendu aux Sous-groupes.

### **3.5. Groupe AFI de prévision du trafic (AFI TFG)**

3.5.1 Un Groupe AFI de prévision du trafic a été retenu comme organe auxiliaire d'APIRG, mais son fonctionnement fera l'objet d'un accord de coordination entre la Région et le siège de l'OACI.

## **4. COMPOSITION D'APIRG**

4.1 Aux termes de la Décision du Conseil (C-DEC 183/9) de 2008, tous les États contractants de l'OACI qui sont des prestataires de services de navigation aérienne dans la Région AFI et font partie du plan régional AFI de navigation aérienne sont membres d'APIRG. Par ailleurs, les États utilisateurs de la Région AFI sont autorisés à prendre part aux réunions d'APIRG en qualité de non membres. Les organisations internationales reconnues par le Conseil de l'OACI sont invitées, le cas échéant à assister aux réunions d'APIRG en qualité d'observateurs.

4.2 Il est important que les experts et les représentants des États et des organisations internationales aux réunions d'APIRG soient familiers avec le mandat, les attributions et les responsabilités d'APIRG et soient en mesure d'imprimer une orientation stratégique au Groupe. Il est également important que les fonctionnaires soient habilités à prendre une part active aux processus de prise de décisions, ainsi ils apprécieront pleinement leur incidence sur les processus nationaux, notamment l'engagement attendu des États. À cet

égard, les fonctionnaires désignés pour représenter les États membres à l'APIRG devraient normalement avoir le niveau de hauts cadres chargés de la navigation aérienne ou d'une catégorie supérieure.

## **5. COMPOSITION DES ORGANES AUXILIAIRES**

### **Comités de Coordination des projets d'APIRG (CCPA)**

5.1 La composition du Comité de Coordination s'établit comme suit :

- Président d'APIRG
- Premier et deuxième Vice-Président d'APIRG
- Secrétaire d'APIRG
- Expert désignés des Sous-groupes
- Secrétaires des Sous-groupes;
- Facilitateurs, le cas échéant

### **Sous-groupes**

5.2 La réunion régionale restreinte LIM AFI (COM/MET/RAC) RAN tenue en 1988 est convenue que les participants aux réunions des organes auxiliaires de l'APIRG devaient être des spécialistes des sujets traités et rompus aux questions devant être examinées, alors que tout État censé faire une contribution valable doit avoir l'opportunité de participer. La taille du Sous-groupe devrait être la plus petite possible pour les besoins d'efficacité pour des points tels que l'examen de l'ordre du jour, les coûts, la logistique et le retour au mode de travail informel. Chaque Sous-groupe doit comporter un nombre limité de personnes qui sont des spécialistes dans au moins l'une des disciplines aéronautiques. Ces experts doivent être fournis par les États, qu'ils soient membres ou non d'APIRG, les organisations internationales et/ou les organismes et organisations ayant une expérience dans le domaine pertinent. Le nombre d'experts proposés dans un Sous-groupe sera fonction des domaines d'expertise du Sous-groupe. Les organisations internationales jouissant d'un statut d'observateur à l'APIRG sont censées désigner des représentants qualifiés pour prendre part aux réunions des Sous-groupes.

5.3 Afin de faciliter la maîtrise des questions, la continuité et l'expertise appropriée, les membres du Sous-groupe doivent être des experts désignés nommément. Les États et les organisations identifiés par l'APIRG doivent proposer la nomination de certains fonctionnaires en communiquant des informations sur des qualifications et l'expérience (CV) de la personne proposée pour permettre au Sous-groupe de tirer pleinement parti de l'expertise disponible. Pour faciliter la continuité et le bénéfice des avantages procurés par les activités de certains organes, les États doivent limiter les mouvements des fonctionnaires désignés, particulièrement ce qui font partie des équipes de projets et doivent par contre permettre aux experts désignés d'occuper le poste pour lesquels ils ont été choisis pendant une assez longue période de temps.

### **Équipes de projets**

5.4 Les Équipes de projets sont formées de fonctionnaires désignés par les États et les organisations internationales jouissant d'un statut d'observateur auprès d'APIRG. Ces personnes doivent avoir les qualifications et l'expérience nécessaires en matière de projets pour lesquelles elles ont été nommées et être familières avec les domaines considérés. Le nombre d'experts participant à un projet est dicté par les exigences du projet.

5.5 Les organisations internationales reconnues comme observateurs à l'APIRG sont censées proposer la nomination de représentants qualifiés appelés à contribuer au travail des équipes de projets. En outre, les organisations de l'industrie n'ayant pas la qualité d'observateurs à l'APIRG peuvent, sous réserve de l'assentiment du Président et du Secrétaire d'APIRG être invitées à contribuer aux travaux d'un projet spécifique d'APIRG avec l'expertise et/ou des outils spécialisés.

### **Conseillers des membres désignés**

5.6 Les membres des Sous-groupes ou d'une équipe de projet peuvent, le cas échéant se faire assister par des conseillers fournis par l'État ou l'organisations selon le cas pour les besoins logistiques, les États et les organisations qui souhaitent envoyer des conseillers à une réunion donnée doivent préalablement en informer le Secrétariat.

## **6. POSTES DE RESPONSABILITÉ**

6.1 Les États prenant part aux activités des divers organes auxiliaires d'APIRG doivent s'attendre que leur experts désignés au niveau du CCPA, des Sous-groupes ou d'une équipe de projet soient élus au niveau du groupe ou de l'équipe d'experts comme Président, coordonnateur de l'équipe de projet ou de personne ressource. Il sera demandé aux membres investis d'une responsabilité d'accomplir leurs diverses attributions pendant les réunions et autres événements, ainsi que durant la période entre les réunions. À cet égard, les États doivent veiller à ce que les experts élus en cette qualité bénéficient d'un soutien certain et qu'ils exercent leurs fonctions dans les postes où ils ont été élus.

6.2 Pour les besoins de répartition géographiques des participants, les experts élus doivent provenir des diverses sous-régions de la Région AFI. Ainsi, le Président et le Vice-Président ne doivent pas être originaires d'une même Sous-Région. Cette répartition géographique sera également valable pour les membres appelés à occuper des postes de responsabilité au niveau des équipes de projets.

6.3 Les membres élus à des postes de responsabilité du CCPA et des Sous-groupes d'APIRG seront appuyés dans le cadre de leurs responsabilités par les Secrétaires désignés par le Secrétaire d'APIRG parmi les fonctionnaires du Secrétariat de l'OACI. Les experts élus au niveau des équipes de projets bénéficieront de l'appui des facilitateurs désignés par le Secrétaires d'APIRG parmi les fonctionnaires du Secrétariat de l'OACI

## **APPENDICE: C**

### **ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



### **RÉORGANISATION DU GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCÉAN INDIEN (APIRG)**

### ***TERMES DE REFERENCE DU GROUPE APIRG***

*(Adoptée par la Réunion Extraordinaire d'APIRG des 10 et 11 juillet 2014)*

## MANDAT ET COMPOSITION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)

### 1. Mandat

1.1 L'APIRG est avant tout chargé de l'élaboration et du maintien du plan AFI de navigation aérienne (ANP, Doc OACI 7474), ainsi que de l'identification et de l'élimination des carences dans le domaine de la navigation aérienne. C'est un mécanisme de planification et de coordination et même si la mise en œuvre incombe aux États, l'APIRG peut jouer un rôle primordial en appuyant la mise en œuvre des pratiques et normes recommandées (SARP).

1.2 Le mandat d'APIRG est de :

- a) assurer un développement continu et cohérent du plan AFI de navigation aérienne ainsi que d'autres documents pertinents au plan régional afin qu'il soit harmonisé avec les régions adjacentes et ce, conformément aux SARP de l'OACI et aux exigences du plan mondial de navigation aérienne de l'OACI;
- b) faciliter la mise en œuvre des services et des systèmes de navigation aérienne tel que spécifié dans le plan AFI de navigation aérienne la primauté étant accordée à la sécurité aérienne et à l'environnement;
- c) identifier et s'atteler à l'élimination des carences spécifiques dans le domaine de la navigation aérienne; et
- d) assurer la coordination avec le Groupe RASG-AFI sur les questions de sécurité.

**Note:**

*Le mandat d'APIRG s'inspire continuellement des objectifs stratégiques de l'OACI.*

### 2 Composition

2.1 L'APIRG comprend tous les États contractants de l'OACI qui sont des prestataires de services dans la Région AFI et adhèrent au plan AFI de navigation aérienne (ANP).

2.2 Les États utilisateurs sont autorisés à participer à toutes réunions de PIRG en qualité d'États non membres.

2.3 Les Organisations internationales reconnues par le Conseil de l'OACI peuvent être invitées, le cas échéant, à prendre part aux réunions des PIRG en qualité d'observateurs.

### **3. Programme de travail**

3.1 Dans le cadre de son mandat, le Groupe APIRG doit accomplir les tâches ci-après:

- a) Examiner et proposer, le cas échéant des dates butoir pour la mise en œuvre des installations, des services et des procédures destinées à assurer le développement coordonné du système de navigation aérienne en Région AFI;
- b) Prêter main forte aux bureaux régionaux de l'OACI pour la fourniture des services à la Région AFI dans le cadre de leur mission de promouvoir la mise en œuvre du plan régional AFI de navigation aérienne;
- c) Conformément au plan mondial de sécurité de l'aviation (GASP) et au plan mondial de navigation aérienne (GANP), assurer le contrôle de la performance de tout système nécessaire, identifier les carences spécifiques dans le domaine de la navigation aérienne, particulièrement dans un contexte d'accès et d'équité, de capacité, d'efficacité, de considérations environnementales et de sécurité et proposer les mesures correctrices qui s'imposent;
- d) faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action par les États en vue d'éliminer les carences observées, le cas échéant;
- e) formuler des propositions d'amendement tendant à actualiser le plan régional AFI de navigation aérienne pour faire droit à tout changement dans les exigences, en éliminant ainsi la nécessité de tenir régulièrement des réunions régionales de navigation aérienne;
- f) suivre la mise en œuvre des services et des installations de navigation aérienne et le cas échéant assurer l'harmonisation inter-régionale en prenant dûment en compte les aspects organisationnels, les questions économiques (y compris les aspects financiers) des analyses coût-rentabilité) des plans d'activités, des études et des questions environnementales.

- g) Examiner les questions de planification et de formation des ressources humaines et le cas échéant, s'assurer que les capacités de perfectionnement des ressources humaines dans la région sont en phase avec le plan régional AFI de navigation aérienne;
- h) inviter les institutions financières, selon le cas à titre consultatif pour obtenir des avis/conseils dans le processus de planification;
- i) entretenir une coopération étroite avec des organisations et les groupes d'États pertinents pour optimiser l'utilisation de l'expertise et des outils disponibles;
- j) mener les activités précitées de la manière la plus efficace possible avec un minimum de formalisme et de documents et convoquer les réunions d'APIRG en cas de besoin; et
- k) assurer la coordination avec d'autres mécanismes régionaux établis tels que le groupe régional AFI de sécurité de l'aviation (RASG AFI), la réunion des Directeurs généraux de l'aviation civile, etc.

## **APPENDICE: D**

### **ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



### **RÉORGANISATION DU GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCÉAN INDIEN (APIRG)**

### **COMITÉ DE COORDINATION DES PROJETS D'APIRG (CCPA)**

*(Adoptée par la Réunion Extraordinaire d'APIRG des 10 et 11 juillet 2014)*

## COMITÉ DE COORDINATION DES PROJETS D'APIRG (CCPA)

### Termes de référence

Le CCPA est chargé par l'APIRG d'accomplir des tâches spécifiques afin de coordonner et d'orienter les activités de planification et de mise en œuvre, de faciliter les activités d'APIRG durant ses réunions ainsi que la coordination entre les PIRG, d'autres groupes régionaux et organisations internationales agréées par l'APIRG. Le CCPA doit assurer la continuité entre les réunions d'APIRG et prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les retards dans la mise en œuvre entre les réunions d'APIRG.

### Fonctions essentielles.

1. Diriger les programmes de travail et les activités des organes auxiliaires d'APIRG, afin d'assurer:
  - a) que les organes auxiliaires ont clairement défini leurs tâches et attributions;
  - b) que les projets sont clairement définis et les informations sur le contrôle disponibles. Cela inclut la mise à jour du Tableau de bord des indicateurs de performance régionale de l'OACI.
  
2. Examiner les rapports des organes auxiliaires d'APIRG afin de:
  - a) fournir une orientation aux organes auxiliaires, notamment les stratégies et les feuilles de route afin d'atteindre les objectifs d'APIRG; et
  - b) déterminer les questions qui sont suffisamment prêtes pour l'examen et l'adoption des conclusions et décisions par l'APIRG.
  
3. Suivre les progrès, y compris la durée des projets exécutés dans le cadre d'APIRG.
  
4. Faciliter la coordination entre les organes ci-après :
  - a) Les Sous-groupes d'APIRG;
  - b) APIRG et le Groupe RASG-AFI;
  - c) APIRG et d'autres organismes régionaux et les organisations internationales agréées par l'APIRG.

## **Tâches**

- a) Préparer l'ordre du jour des réunions d'APIRG en consultation avec le Secrétaire du Groupe;
- b) Préparer la liste des documents de travail (WPs, IPs, etc.) sur les questions jugées prêtes pour l'examen par l'APIRG;
- c) Examiner les rapports des Sous-groupes d'APIRG, notamment les projets de conclusions et de décisions, les informations d'autres Groupes régionaux et Organisations internationales et arrêter les priorités pour les questions soumises à l'examen d'APIRG;
- d) Examiner les tendances sur l'élimination des carences conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et formuler des recommandations aux fins de décisions et conclusions par l'APIRG
- e) Fournir une orientation aux organes auxiliaires d'APIRG, y compris les stratégies de mise en œuvre et les feuilles de route destinées à atteindre les objectifs d'APIRG;
- f) Effectuer la coordination nécessaire entre les Sous-groupes avec une attention particulière sur les questions opérationnelles et d'infrastructure ; et
- g) Accomplir toutes autres tâches assignées par l'APIRG.

## **Méthodes de travail**

Le CCPA tiendra une réunion au moins une fois par an qui comprendra une session préparatoire en vue d'une réunion d'APIRG. Étant donné que le comité de coordination prépare également les réunions d'APIRG, l'une de ces réunions doit se tenir au moins 6 mois avant la tenue d'APIRG. Durant la période entre les réunions, le CCPA aura recours à tous les moyens de communications électroniques disponibles, y compris les téléconférences pour faire avancer ses travaux et tenir ses membres au courant des questions qui préoccupent ainsi que pour débattre des questions spécifiques.

## **APPENDICE: E**

### **ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



### **RÉORGANISATION DU GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCÉAN INDIEN (APIRG)**

### ***SOUS-GROUPE DE L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES ET DE L'ESPACE AÉRIEN (AAO/SG)***

*(Adoptée par la Réunion Extraordinaire d'APIRG des 10 et 11 juillet 2014)*

## **SOUS-GROUPE DE L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES ET DE L'ESPACE AÉRIEN (AAO/SG)**

### **Mandat**

Créé par l'APIRG, le Sous-groupe AAO/SG est chargé de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités permettant à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités dans les domaines AOP et ATM.

### **Fonctions essentielles**

Dans l'exercice de ses fonctions et sous la direction d'APIRG, le Sous-groupe doit :

- a) Promouvoir la mise en œuvre des modules spécifiques des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), tâche confiée par l'APIRG;
- b) Assurer la mise en œuvre des projets pour soutenir les États dans les domaines AOP et ATM/SAR conformément à la méthodologie ASBU et aux objectifs de performance régionale destinés à soutenir les États dans la mise en œuvre des SARP et des exigences régionales;
- c) Prendre les mesures qui s'imposent pour permettre une planification et une mise en œuvre cohérentes des programmes AOP et ATM/SAR en région AFI pour atteindre l'objectif des systèmes de navigation aérienne sans couture, assurer l'interopérabilité et l'harmonisation au niveau de la région et avec d'autres régions;
- d) S'assurer du caractère adéquat des exigences dans les domaines AOP et ATM/SAR en prenant en compte les changements dans les exigences des usagers, l'évolution des exigences opérationnelles et les avancées technologiques conformément à la méthodologie ASBU;
- e) S'assurer que les initiatives environnementales AOP sont régulièrement identifiées, enregistrer des progrès et faire rapport sur les résultats obtenus à ce sujet;
- f) Identifier et collecter État par État des informations sur les carences relevées dans les domaines AOP et ATM/SAR conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et les orientations d'APIRG ; analyser et proposer des solutions idoines ; faire rapport sur l'état d'avancement des projets et les obstacles auxquels le Sous-groupe est confronté.

## **Méthodes de travail**

Le Sous-groupe doit tenir au moins une réunion une fois par an en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il doit utiliser les moyens de communications électroniques disponibles, y compris les téléconférences pour préparer et faire avancer son travail entre les réunions, et pour tenir les membres informés des sujets de préoccupation et échanger sur des questions spécifiques.

Étant donné que les Sous-groupes représenteront les intérêts de la Région et que tous les États membres d'APIRG ne seront pas forcément représentés au niveau des Sous-groupes, les fonctionnaires des États membres des Sous-groupes sont censés travailler davantage comme experts dans leurs domaines respectifs contrairement aux délégués qui ne sont là que pour les intérêts de leurs États. Les Sous-groupes doivent travailler avec un minimum de formalisme.

## **APPENDICE: F**

### **ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**



### **RÉORGANISATION DU GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCÉAN INDIEN (APIRG)**

### ***SOUS-GROUPE DE LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES INFRASTRUCTURES (IIM/SG)***

*(Adoptée par la Réunion Extraordinaire d'APIRG des 10 et 11 juillet 2014)*

## **SOUS-GROUPE DE LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES INFRASTRUCTURES (IIM/SG)**

### **Mandat**

Créé par l'APIRG, le Sous-groupe IIM/SG est chargé de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités permettant à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.

### **Fonctions essentielles**

Dans l'exercice de ses fonctions et sous la direction d'APIRG, le Sous-groupe doit:

- a) Promouvoir la mise en œuvre des modules spécifiques des mises à niveau par bloc du système de l'aviation (ASBU), tâche confiée par APIRG;
- b) Assurer la mise en œuvre des projets pour soutenir les États dans les domaines MET, AIM et CNS conformément à la méthodologie ASBU et aux directives des performances régionales destinées à soutenir les États dans la mise en œuvre des SARP et des exigences régionales;
- c) Prendre les mesures qui s'imposent pour permettre une planification et une mise en œuvre cohérentes des programmes MET, AIM et CNS en région AFI pour atteindre l'objectif des systèmes de navigation aérienne sans couture, assurer l'interopérabilité et l'harmonisation au niveau de la région et avec d'autres régions ;
- d) S'assurer du caractère adéquat des exigences dans les domaines MET, AIM et CNS en prenant en compte les changements dans les exigences des usagers, l'évolution des exigences opérationnelles et les avancées technologiques conformément à la méthodologie ASBU
- e) Identifier et collecter État par État des informations sur les carences relevées dans les domaines MET, AIM et CNS conformément à la méthodologie uniforme approuvées par le Conseil et les orientations d'APIRG ; analyser et proposer des solutions idoines; faire rapport sur l'état d'avancement et les obstacles auxquels le Sous-groupe est confronté.

## Tâches

- a) Organiser des ateliers sur la mise en œuvre du programme IAVW.
- b) Tenir une réunion de l'équipe de projet AFI ATM/MET.
- c) Assurer la coordination des exercices annuels sur les cendres volcaniques.
- d) Examiner et actualiser la liste des carences relativement aux avertissements d'aérodromes.
- e) Sensibiliser les États à l'importance d'émettre des avertissements d'aérodrome.
- f) Examiner et actualiser la liste des carences en matière d'émission d'avertissements concernant le cisaillement du vent et les alertes.
- g) Sensibiliser les États à l'importance des avertissements concernant le cisaillement de vent
- h) Effectuer des essais SIGMET annuels.
- i) Établir un rapport consolidé sur les essais SIGMET, assorti de recommandations en vue de leur amélioration.
- j) Compte rendu postérieur sur les essais SIGMET sur le Web et communication du rapport à tous les États de la région AFI.
- k) Faire rapport à l'APIRG sur les résultats des essais SIGMET.
- l) Sensibiliser les États à l'importance des SIGMET.
- m) Organiser un atelier sur le codage et l'échange des données OPMET en format numérique.
- n) Encourager les États à échanger les données en format numérique en vertu d'accords bilatéraux.

## Méthodes de travail

Le Sous-groupe doit tenir au moins une réunion une fois par an en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il doit utiliser les moyens de communications électroniques disponibles, y compris les téléconférences pour préparer et faire avancer son travail entre les réunions, et pour tenir les membres informés des sujets de préoccupation et échanger sur des questions spécifiques.

Étant donné que les Sous-groupes représenteront les intérêts de la Région et que tous les États membres d'APIRG ne seront pas forcément représentés au niveau des Sous-groupes, les

fonctionnaires des États membres des Sous-groupes sont censés travailler davantage comme experts dans leurs domaines respectifs contrairement aux délégués qui ne sont là que pour les intérêts de leurs États. Les Sous-groupes doivent travailler avec un minimum de formalisme.